



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/9  
21 octobre 2011

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-cinquième réunion  
Bali, Indonésie, 13 – 17 novembre 2011

**ÉTUDE THÉORIQUE SUR L'ÉVALUATION DES ACCORDS PLURIANNUELS**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	3
Conclusions de l'étude théorique.....	5
I But de l'étude théorique.....	14
I.1 Méthodologie, échantillonnage et sources d'information.....	14
I.2 Contexte et aperçu sur les AP.....	14
II. Efficacité dans la réalisation des objectifs.....	16
II.1 Permettre la conformité au Protocole.....	16
II.2 Rendre les fonds disponibles en cas de besoin pour la conformité.....	18
II.3 Placer les gouvernements au centre de la responsabilité de la gestion des programmes nationaux d'élimination des SAO.....	18
III. Efficacité du financement.....	19
III.1 Ratio coût-efficacité des AP.....	19
III.2 Comparaison de la consommation de départ dans les AP avec les données déclarées en vertu de l'article 7, pour la même année.....	21
III.3 Évaluation de l'impact des AP.....	22
III.4 Adéquation du financement.....	22
III.5 Efficacité des activités spécifiques mises en œuvre dans le cadre des AP.....	24
III.5.1 Formation des techniciens en réfrigération.....	24
III.5.2 Systèmes incitatifs et subventions.....	24
IV. Efficacité institutionnelle.....	24
IV.1 Implication d'une agence par rapport à plusieurs.....	24
IV.2 UNO vs. UGP.....	25
IV.3 AP et les instruments politiques des gouvernements.....	26
IV.3.1 Permis et quotas, incitatifs financiers et mesures d'application des politiques.....	26
IV.3.2 Mesures de réglementation des importations.....	26
V. Retards dans la mise en œuvre des AP : causes et conséquences.....	28
VI. Coordination entre les diverses parties.....	30
VII. Collecte des données et surveillance.....	31
VII.1 Procédures réglementaires pour la collecte et la communication des données sur les SAO.....	31
VII.2 Surveillance, communication et qualité des données.....	31
VIII. Questions de communication et de sensibilisation.....	33

**Annexes :**

- I. Mandat
- II. Pays visés à l'article 5 en situation de non-conformité
- III. Décisions pertinentes du Comité exécutif
- IV. Parties visées à l'article 5 communiquant des données dans les 3 à 6 mois
- V. Retards dans la présentation des tranches de financement des AP
- VI. Comparaison de la consommation de départ de l'AP avec les données exigées en vertu de l'article 7 pour la même année
- VII. Comparaison entre l'élimination prévue (consommation maximale autorisée de l'AP) et l'élimination réalisée (données en vertu de l'article 7)
- VIII. Situation financière des AP de l'échantillon
- IX. Formation, certification, application des contrôles des importations, récupération et recyclage
- X. Implication des agences et retards dans la mise en œuvre
- XI. Dates d'introduction des systèmes de licences et de permis et de la législation sur l'interdiction des importations d'équipements de réfrigération usagés à base de CFC
- XII. Prix des CFC et de leurs produits de remplacement (\$US/kg)
- XIII. Exemples de structures institutionnelles dans la mise en œuvre des AP
- XIV. Liste des pays à visiter durant la phase II de l'évaluation
- XV. Sujets d'enquête durant la phase II de l'évaluation

## SOMMAIRE

1. Cette étude théorique est la première phase d'une évaluation de l'efficacité et des résultats de la mise en oeuvre des accords pluriannuels (AP). Elle a pour but de recueillir et d'analyser des informations provenant de sources variées et de préparer la seconde phase de l'évaluation qui inclura la collecte et l'analyse de données sur le terrain. L'étude a examiné des documents provenant d'un échantillon de 36 AP dans 32 pays. Pour certains sujets, les données n'étaient pas disponibles pour tous les pays de l'échantillon; les consultants ont alors utilisé un échantillon de pays plus restreint. Tandis que les conclusions et les recommandations identifient les sujets à approfondir, l'étude aborde aussi les leçons tirées et les bonnes pratiques pour la mise en oeuvre des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH). Les observations reçues entre la publication de ce document et la réunion du Comité exécutif seront prises en compte dans la préparation des études de cas et des évaluations finales.

### Conclusions de l'étude

2. Certaines conclusions de l'étude théorique sont présentées ci-dessous:

- Le premier objectif de conformité, le gel de la consommation et de la production des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), présente un plus gros défi que les objectifs subséquents. La raison pourrait en être un niveau de préparation inadéquat des pays pour faire face aux obligations initiales de la conformité.
- Le modèle d'évaluation de la conformité, mis en place par le Secrétariat du Fonds multilatéral, est un bon mécanisme d'alerte et un outil complémentaire pour la planification des ressources. La clause de pénalité a eu un effet dissuasif sur les rendements insatisfaisants. Dans quatre cas de non-conformité, la situation pourrait être indicative d'une collaboration inadéquate entre les Unités nationales de l'ozone (UNO) et les entreprises productrices de CFC dans ces pays.
- Tandis qu'en règle générale les AP sont financés convenablement, une évaluation plus précise de la consommation de SAO durant la première année de l'AP est importante; elle contribuerait à déterminer les budgets nécessaires pour les AP et à une meilleure égalité dans l'allocation des ressources du Fonds multilatéral entre les pays visés à l'article 5.
- La mise sur pied des UNO et des Unités de gestion des projets (UGP) a facilité la mise en oeuvre des AP. L'engagement de financer les UNO jusqu'à l'élimination des CFC en 2010 maintient les résultats de l'élimination même si l'UGP est dissoute. Il faudrait envisager le même arrangement pour l'élimination des HCFC, en tenant compte du calendrier de conformité plus long.
- La législation sur les rapports présente un écart important entre les rapports sur les programmes de pays et les rapports de vérification. Il faut davantage d'information sur l'efficacité des règlements interdisant l'importation et la vente de quantités en vrac de substances réglementées; leur impact sur la réduction de la consommation et le type de mesures exécutoires supplémentaires requises pour assurer leur application.
- L'adoption de règlements interdisant l'importation et la vente d'équipements de réfrigération usagés dans un certain nombre de pays visés à l'article 5 a eu un effet positif sur l'atteinte des objectifs d'élimination des CFC. L'introduction précoce d'une législation similaire pour les équipements contenant des frigorigènes à base de HCFC devrait être envisagée dans l'élaboration des stratégies d'élimination des HCFC.

- La principale cause du retard des propositions a été la lenteur du taux de décaissement des tranches existantes. Cependant, dans presque tous les cas, les agences ont indiqué que ces retards n'avaient pas eu d'impact négatif sur la conformité car les pays avaient un système de permis opérationnel qui garantissait la conformité.
- Les procédures internes des agences d'exécution et les exigences associées à certains arrangements institutionnels peuvent s'avérer trop complexes pour les pays bénéficiaires et entraîner de sérieux retards. Les agences d'exécution devraient tenir compte de cet aspect en préparant l'élimination des HCFC dans les pays visés à l'article 5.
- Les rapports annuels de mise en oeuvre présentés par les agences d'exécution ne fournissent pas toujours des renseignements exacts. Le Secrétariat a élaboré un système de rapport sur les AP en ligne qui n'est pas encore pleinement opérationnel. L'équipe d'évaluation devrait examiner ces problèmes et proposer des mesures correctives, telles que des sessions de formation durant les réunions de réseautage ou autres événements internationaux.
- Les arrangements relatifs à la surveillance et aux rapports pourraient s'avérer complexes et coûteux dans certains pays à gros volume de consommation à cause des nombreux joueurs impliqués. L'équipe d'évaluation devrait étudier comment rationaliser de tels systèmes.

### **Sujets d'enquête durant la phase II de l'évaluation**

3. La seconde phase de l'évaluation consiste en dix études de cas. Les informations recueillies durant les visites sur le terrain et les résultats de l'étude théorique seront inclus dans un rapport de synthèse qui sera soumis pour examen au Comité exécutif.

4. La phase II de l'évaluation mènera une enquête sur le terrain plus détaillée. Les sujets principaux de cette seconde phase se concentreront sur la mise en oeuvre des AP et la pérennité des résultats des AP en vue de la mise en oeuvre des PGEH.

5. De plus, l'étude théorique a identifié des sujets spécifiques qui seront traités pendant les visites sur le terrain. Voici quelques uns de ces sujets :

- a) Coopération et coordination entre les institutions nationales et internationales;
- b) Raisons qui mènent aux écarts entre la consommation estimée et réelle de SAO durant l'année de départ dans certains pays visés à l'article 5;
- c) Disponibilité et compétences des techniciens formés dans les pays visés à l'article 5 qui pourraient contribuer à la réalisation des objectifs des PGEH;
- d) Efficacité des systèmes incitatifs comme mécanisme potentiel pour l'élimination des HCFC dans le cadre des PGEH;
- e) Questions touchant la mise en oeuvre et le fonctionnement des systèmes de licences et de permis;

- f) Coopération entre le service des douanes et les autres agences ainsi qu'avec les systèmes existants d'application de la loi et les systèmes de dissuasion;
- g) Questions liées aux procédures réglementaires pour la collecte de données sur les SAO;
- h) Stratégies de communication et de sensibilisation qui faciliteraient l'élimination des HCFC en temps voulu dans les pays respectifs.

### **Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif**

6. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note des informations fournies par l'étude théorique sur l'évaluation des accords pluriannuels, telle que présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/9, y compris les sujets à examiner durant la seconde phase de l'évaluation.

## **CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE THÉORIQUE**

7. Pour faciliter la lecture de ce document relativement long, les principales conclusions sont présentées ci-dessous. Le document principal, contenant l'analyse détaillée, suit. La numérotation des chapitres dans la section sur les conclusions est la même que dans le document principal pour faciliter les références au besoin.

## **II. Efficacité dans la réalisation des objectifs**

### **II.1 Permettre la conformité au Protocole de Montréal**

#### **Conclusion**

8. Les AP sont efficaces pour aider les pays visés à l'article 5 à réduire la consommation et la production de SAO conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. L'expérience semble indiquer que le premier objectif de conformité qui est habituellement le gel de la consommation et de la production de SAO, présente un plus gros défi pour les pays que les objectifs de conformité subséquents. La raison pourrait en être un niveau de préparation inadéquat des pays pour faire face aux obligations initiales de la conformité.

#### **Implications pour la gestion de l'élimination des HCFC**

9. Tandis que pour l'élimination des CFC les pays ont bénéficié de presque une décennie pour mettre en oeuvre les obligations de gel, les délais alloués pour la gestion des HCFC sont beaucoup plus courts. Par contre, les pays bénéficieront de l'expérience acquise dans la gestion du processus d'élimination des CFC.

10. Les intervenants devraient donc s'assurer que les pays soient prêts à mettre en oeuvre la valeur de référence pour les HCFC en 2013. Avant 2013, il faudrait une surveillance renforcée des mesures légales adoptées et du calendrier de préparation et de mise en oeuvre des projets et des programmes d'élimination.

## **II.2 Rendre les fonds disponibles en cas de besoin pour la conformité**

### **Conclusions**

11. La programmation axée sur la conformité, mise en place dans le cadre du processus des AP, s'est avéré un outil efficace pour rendre les fonds disponibles afin de répondre au besoin de conformité. Le modèle d'évaluation de la conformité, mis en place par le Secrétariat du Fonds multilatéral, est un bon mécanisme d'alerte et un outil complémentaire pour la planification des ressources.

12. Sur 160 AP, quatre cas de non-conformité seulement ont été enregistrés en lien avec la consommation autorisée. Deux de ces cas concernent des pays producteurs de SAO, l'Inde et la République bolivarienne du Venezuela, où la consommation nationale a été déterminée en comptabilisant les exportations de stocks de CFC. En outre, le Bangladesh a dépassé sa consommation autorisée de CFC, stipulée dans l'accord annexé au plan national d'élimination des SAO, en 2007 et en 2008. La cause était attribuable dans une large mesure à la consommation de CFC, associée à la fabrication d'inhalateurs à doseur à base de CFC pour lesquels un projet d'élimination a été approuvé à la 52<sup>e</sup> réunion seulement en 2007. En 2004 et 2005, le gouvernement du Kenya a déclaré une consommation qui dépassait le niveau autorisé selon l'accord. Les activités de vérification dans ces quatre pays ont joué un rôle clé pour identifier la non-conformité.

13. La clause de pénalité semble avoir eu l'effet dissuasif voulu sur les rendements insatisfaisants. Toutefois, le Comité exécutif a appliqué la clause avec doigté, en mettant davantage l'accent sur l'encouragement des progrès que sur la punition.

14. La non-conformité pourrait aussi être indicative d'une collaboration inadéquate entre les UNO et les entreprises productrices de CFC dans ces pays. L'équipe d'évaluation pourrait souhaiter explorer davantage cette hypothèse.

### **Implications pour la gestion de l'élimination des HCFC**

15. Le temps de préparation relativement court et la nature plus exigeante du gel de la consommation et de la production des HCFC soulignent l'importance d'une surveillance efficace de la conformité, d'un système d'alerte précoce et d'un mécanisme de planification des ressources. Il est probablement nécessaire de revoir les indicateurs utilisés dans le modèle d'évaluation de la conformité afin que l'alerte précoce puisse se faire avec plus de précision.

## **III. Efficacité du financement**

### **III.2 Comparaison de la consommation de départ dans les AP avec les données déclarées en vertu de l'article 7, pour la même année**

#### **Conclusions**

16. Plusieurs facteurs pourraient avoir contribué aux anomalies dans les données du point de départ. Normalement, le point de départ est calculé en extrapolant les données exigées en vertu de l'article 7 pour les quelques années qui précèdent la préparation des AP. De plus, des délais ont pu survenir entre la date de l'enquête pour les AP et la première année des AP. Par conséquent, il a pu s'écouler plusieurs années entre la première année des AP et les années utilisées pour l'extrapolation du point de départ.

17. Les anomalies dans les données pourraient aussi découler de la difficulté à recueillir des données dans le secteur de l'entretien en réfrigération, compte tenu du nombre d'ateliers de tailles diverses qui sont impliqués et du volume imprévisible de la consommation de SAO par ces petites industries.

18. Malgré tous ces facteurs de complication, le degré de variance, supérieur à 20 pour cent, reste un problème qui mérite attention. Une surestimation du point de départ pourrait gonfler le coût des AP.

19. Le calcul du ratio coût-efficacité des AP repose sur l'élimination évaluée ciblée des SAO qui différerait de la consommation réelle selon les données exigées en vertu de l'article 7, pour l'année de départ. Donc, pour certains AP, le ratio coût-efficacité calculé pourrait être inexact s'il n'est pas actualisé pour tenir compte de l'objectif d'élimination gonflé dans les AP de certains pays.

### **Implications pour la gestion de l'élimination des HCFC**

20. La consommation accrue identifiée dans l'année de départ des AP requiert une évaluation plus minutieuse de la consommation prévue de HCFC dans les accords de PGEH.

### **III.3 Évaluation de l'impact des AP**

#### **Conclusions**

21. Il semble y avoir un écart considérable entre le calcul de l'impact ciblé des AP et les données exigées en vertu de l'article 7. Cela se ressort dans le niveau du point de départ de l'élimination des SAO dans les AP par rapport à la consommation déclarée de SAO en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal durant la première année de l'AP et le niveau de l'élimination cumulative d'après les AP par rapport à la consommation cumulative déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

22. Il vaut probablement la peine d'étudier davantage la question pour cerner les raisons de tels écarts et apporter les changements susceptibles de les réduire. L'équipe d'évaluation pourrait enquêter sur les raisons dans les pays qui affichent les plus grands écarts de données (Argentine, Brésil, Inde, Indonésie).

### **III.4 Adéquation du financement**

#### **Conclusions**

23. Dans l'ensemble, les AP sont financés adéquatement. L'uniformité du profil de consommation des CFC (secteur de l'entretien dans la réfrigération), la disponibilité de technologies de remplacement et la connaissance de leurs coûts pourraient avoir contribué à la budgétisation exacte des AP. Toutefois, une évaluation plus précise de la consommation de SAO durant l'année de départ de l'AP est importante pour déterminer les budgets nécessaires pour les AP et pour une meilleure égalité dans l'allocation des ressources du Fonds multilatéral entre tous les pays visés à l'article 5 participants. L'équipe d'évaluation pourrait envisager inclure l'examen des raisons qui ont mené à ces écarts entre la consommation de SAO, estimée et réelle durant l'année de départ dans certains pays visés à l'article 5.

### **Implications pour la gestion de l'élimination des HCFC**

24. Il se peut que les deux conditions qui ont permis la budgétisation exacte des AP pour les CFC ne se retrouvent pas dans le financement des AP pour les HCFC car au début du financement de l'élimination des HCFC, le profil de consommation diffère considérablement d'un pays à l'autre. De plus, les technologies de remplacement sont encore en cours de développement pour un certain nombre



d'applications tandis que d'autres sont en cours d'optimisation pour en réduire davantage les coûts. Ces deux conditions pourraient rendre difficile la standardisation des coûts et l'exactitude de la budgétisation.

25. Le financement de l'élimination des HCFC est géré actuellement par phases. La Phase I couvre la période jusqu'en 2015 et vise à aider les pays dans la mise en œuvre du gel et de la réduction de 10 pour cent. Dans certains PFV, la phase I se prolonge jusqu'en 2020, étant donné le volume limité de la consommation et l'incidence sur la planification des ressources. Ce financement par phase pourrait donner le temps de développer davantage de technologies de remplacement, d'optimiser les coûts et d'accumuler des connaissances sur l'établissement des coûts par la pratique.

26. Des clauses ont été incluses dans l'accord sur les HCFC qui exigent que "Tous les fonds résiduels seront retournés au Fonds multilatéral à la clôture de la dernière tranche du plan" (paragraphe 7 de l'accord). On cherche ainsi à gérer les facteurs inconnus associés au financement de l'élimination des HCFC à l'étape actuelle. Toutefois, cela pourrait accroître le fardeau des dépenses pour la surveillance des tranches des AP. Par exemple, cela pourrait exiger la collecte de données sur des projets individuels afin de connaître la technologie prévue et réelle appliquée et les coûts engagés. Puisque certaines technologies de remplacement se trouvent dans un cycle de développement, les plans d'élimination des HCFC pourraient se retrouver dans la phase la plus élevée du cycle de coûts, ce qui entraînerait des manques à gagner budgétaires. Il faudrait peut-être examiner davantage les enjeux associés aux incertitudes du financement des AP sur les HCFC.

27. Le Secrétariat doit surveiller la consommation alléguée de HCFC durant l'année de départ lors de l'examen des propositions de PGEH afin d'assurer l'égalité dans l'allocation des ressources du Fonds multilatéral.

### **III.5 Efficacité des activités spécifiques mises en oeuvre dans le cadre des AP**

#### **III.5.1 Formation des techniciens en réfrigération**

##### **Conclusions**

28. Des programmes de formation sur les bonnes pratiques, incluant la manipulation des HCFC et des frigorigènes de remplacement, figurent dans la plupart des PGEH approuvés. Il est essentiel de comprendre comment les réalisations dans la mise en oeuvre des programmes de formation des AP peuvent être utilisées pour réduire les émissions de HCFC dans le cadre des PGEH. L'équipe d'évaluation pourrait examiner comment la disponibilité et les compétences de techniciens formés dans les pays visés à l'article 5 peuvent contribuer à la réalisation des objectifs des PGEH.

#### **III.5.2 Systèmes incitatifs et subventions**

##### **Conclusions**

29. La mise en oeuvre de la conversion et le remplacement d'équipements chez les utilisateurs finals par le biais de systèmes incitatifs continuent dans certains pays. Les projets achevés ont contribué à atteindre les objectifs d'élimination des SAO, à prolonger la durée de vie des équipements de réfrigération et à faire face aux pénuries dans l'offre de CFC-12. Toutefois, l'application de HCFC-22 et de mélanges ternaires contenant des HCFC dans les programmes de conversion n'était pas viable dans le cadre des nouveaux règlements sur l'élimination des HCFC. La prochaine évaluation devrait donc évaluer l'efficacité des systèmes incitatifs comme mécanisme potentiel d'élimination des HCFC dans le cadre des PGEH.

#### **IV. Efficacité institutionnelle**

##### **IV.1 Implication d'une seule agence par rapport à plusieurs**

###### **Conclusions**

30. Le nombre d'agences impliquées ne semble pas avoir un impact majeur sur le bon déroulement de la mise en oeuvre du projet. Toutefois, la présence de plusieurs agences engendre une complexité supplémentaire dans la gestion des AP.

###### **Implications sur la gestion de l'élimination des HCFC**

31. Dans l'accord sur les HCFC, un nouveau paragraphe 10 a été ajouté pour souligner la nécessité d'une coordination entre l'agence principale et les agences de coopération. La responsabilité de l'agence principale "inclut la nécessité d'agir en coordination avec les agences de coopération afin que les activités se déroulent dans l'ordre et selon les délais appropriés lors de la mise en oeuvre". (Accord entre la République des Maldives et le Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'élimination de la consommation des hydrochlorofluorocarbones). Il convient de noter qu'il est obligatoire d'avoir une entente officielle entre l'agence principale et les agences de coordination aux fins de coordination: " L'agence d'exécution principale et les agences de coopération ont conclu une entente officielle concernant la planification, la remise de rapports et les responsabilités en vertu du présent accord pour faciliter une mise en oeuvre coordonnée du plan, y compris des réunions régulières de coordination" (même accord).

##### **IV.2 UNO vs. UGP**

###### **Conclusions**

32. La mise sur pied des UNO et des UGP a facilité la mise en oeuvre des AP. L'engagement de continuer à financer les UNO jusqu'à l'élimination complète des CFC garantit un soutien institutionnel pour maintenir les résultats de l'élimination même pour les pays qui terminent plus tôt et où l'UGP est dissoute.

###### **Implications pour la gestion de l'élimination des HCFC**

33. Dans la phase actuelle du financement de l'élimination des HCFC, le double volet de financement des UNO et du développement des compétences dans le cadre des AP a été maintenu. La répartition de la consommation de HCFC est inégale dans les pays visés à l'article 5 et elle est concentrée pour la plupart dans un petit nombre de pays. Par conséquent, la probabilité d'un achèvement précoce de l'élimination des HCFC est grande pour un nombre considérable de pays à faible consommation. Dans le cas des CFC, l'engagement de prolonger le financement des UNO a incité les pays à progresser plus rapidement et à garantir le maintien de l'élimination. Actuellement cet engagement n'existe pas pour les HCFC et il serait difficile à prendre compte tenu du calendrier de conformité qui s'étend sur 20 à 30 ans.

34. Toutefois, les UNO sont importantes dans l'élimination des HCFC car elles contribuent à l'application de la législation pour la mise en oeuvre du Protocole de Montréal et au respect des obligations de rapports. Cet aspect a été souligné aussi par l'évaluation de la gestion, de la surveillance et de la vérification des plans nationaux d'élimination dans les pays non classés comme ayant un faible volume de consommation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/12) "Un autre aspect des résultats durables était l'avenir des UNO après 2010 lorsque l'appui financier des projets de renforcement des institutions risque de prendre fin ou d'être réduit... Les UNO sont un des éléments clés pour les pays visés à l'article 5

comme dépositaires de leurs bases de données et centre de l'expertise sur les questions environnementales atmosphériques".

35. Compte tenu du calendrier de conformité plus long pour l'élimination des HCFC et de la nécessité de renforcer davantage le sentiment d'appropriation des gouvernements dans l'intérêt de la durabilité des résultats, l'évaluation devrait examiner le double volet de financement actuel du développement des compétences dans le cadre des projets de renforcement des institutions et dans celui des AP; ses implications pour encourager l'élimination précoce et maintenir les résultats du Protocole de Montréal jusqu'à l'achèvement de l'élimination des HCFC et au-delà.

### **IV.3 AP et les instruments politiques des gouvernements**

#### **IV.3.1 Permis et quotas, incitatifs financiers et mesures d'application des politiques**

##### **Conclusions**

36. La législation sur les rapports présente un écart important entre les rapports sur les programmes de pays et les rapports de vérification. L'équipe d'évaluation doit explorer davantage cette situation.

37. La plupart des pays de l'échantillon avaient adopté la législation qui régleme les importations de SAO avant l'approbation des AP et la ratification de l'Amendement de Montréal. La ratification de cet amendement a stimulé l'adoption d'une législation sur les SAO dans neuf des pays de l'échantillon. Dans ces pays, la durée moyenne de l'instauration des systèmes de permis et de licences a été de 3 ans et demi. Douze pays visés à l'article 5 n'ont pas encore accepté l'Amendement de Montréal. Les efforts devraient se poursuivre pour les encourager à ratifier l'Amendement de Montréal dans le cadre de la préparation et de la mise en oeuvre des PGEH.

38. Des systèmes de permis et de licences ont été instaurés dans un délai de 2 à 5 ans après la signature des AP, aux Bahamas, en Bosnie-Herzégovine, au Kenya et en République bolivarienne du Venezuela. L'équipe d'évaluation devrait explorer davantage les raisons qui empêchent ces pays d'instaurer des systèmes de licences et de permis plus tôt. En outre, l'évaluation devrait se renseigner sur l'efficacité des règlements interdisant l'importation et la vente de quantités en vrac de substances réglementées, comment ils ont contribué à réduire la consommation de ces substances; et quelles mesures exécutoires supplémentaires sont requises pour assurer l'application de ces règlements.

#### **IV.3.2 Mesures de réglementation des importations**

##### **a) Prix moyen des CFC et de leurs produits de remplacement**

##### **Conclusions**

39. L'adoption de mesures pour réglementer les importations, les exportations et les ventes de SAO en vrac a été mise en oeuvre efficacement dans la majorité des pays considérés. Cette réglementation a contribué à la réalisation des objectifs d'élimination des AP. De plus, elle a entraîné une disponibilité réduite des substances réglementées et par conséquent la hausse de leurs prix, encourageant ainsi le passage à des produits de remplacement. L'équipe d'évaluation devrait examiner la possibilité de mesures d'initiative gouvernementale pour modifier les rapports de prix qui pourraient mener à une réduction de la différence de prix entre le CFC-12 et le HFC-134a et un déclin de la demande de CFC.

## **b) Mesures de réglementation des importations et de la vente d'équipements à base de SAO**

### **Conclusions**

40. L'adoption de règlements interdisant l'importation et la vente d'équipements de réfrigération usagés dans un certain nombre de pays visés à l'article 5 a eu un effet positif sur l'atteinte des objectifs d'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien dans la réfrigération pour ces pays. L'introduction précoce de législation interdisant l'importation et la vente d'équipements de réfrigération usagés, contenant des frigorigènes à base de HCFC, aurait un effet similaire et devrait donc être envisagée comme objectif dans l'élaboration des stratégies d'élimination des HCFC. Il faudrait tenir compte de la maturité des marchés locaux pour des équipements de réfrigération à base de frigorigènes de remplacement. L'évaluation des AP devrait examiner l'expérience d'adoption précoce d'une telle réglementation (Exemples: Thaïlande – 1997; Croatie – 1999; Brésil – 2000) ainsi que les raisons pour lesquelles elle n'a pas encore été adoptée en Argentine, au Costa Rica, au Mexique et au Pakistan.

## **c) Application de la réglementation gouvernementale**

### **Conclusions**

41. Le commerce illicite est reconnu comme un problème grave qui entrave l'atteinte des objectifs d'élimination des CFC. Étant donné le calendrier du Protocole de Montréal plus intense pour l'élimination des HCFC, il est raisonnable de s'attendre à ce que des problèmes similaires persistent dans les pays visés à l'article 5. Par conséquent, une introduction précoce de mesures d'exécution est cruciale pour assurer le bon fonctionnement des systèmes de permis et de quotas pour les HCFC. L'amélioration des rapports sur le nombre et le pourcentage de techniciens formés, le fonctionnement des trousseaux d'identification des SAO et leurs spécifications aideraient à déterminer l'ampleur et le type d'assistance nécessaire dans ce domaine. Le Secrétariat pourrait souhaiter obtenir ces données auprès de ces pays.

42. L'évaluation des AP devrait enquêter sur la coopération entre les services des douanes et les autres agences ainsi que sur les systèmes existants d'application de la loi et les systèmes de dissuasion.

## **V. Retards dans la mise en oeuvre des AP : causes et conséquences**

### **Conclusions**

43. Le point de l'ordre du jour sur les retards dans la présentation des tranches annuelles était très utile pour surveiller la présentation des tranches de financement et aborder les difficultés rencontrées pour respecter les échéances. Le pourcentage de tranches différées (56,8%) est élevé. Dans la plupart des cas, les tranches étaient différées à cause de mesures retardées et d'inconvénients de gestion dans les agences d'exécution. La principale cause du retard dans la présentation était la lenteur du taux de décaissement des tranches existantes. Lors de la préparation du rapport périodique global, le Secrétariat a demandé aux agences d'exécution si la lenteur du décaissement ou de la mise en oeuvre aurait un impact sur la capacité du pays à respecter l'élimination. Dans presque tous les cas, les agences ont indiqué que ces retards n'avaient pas eu d'impact négatif sur la conformité. La raison en était que les pays respectifs avaient un système de permis opérationnel capable de garantir la conformité, avaient déjà éliminé la consommation et n'avaient reçu aucune autre importation depuis plus d'un an.<sup>1</sup> Le fait que les 13 tranches restantes en retard n'ont pas été dépensées pour la mise en oeuvre des PNE et des PGEF pour les CFC mais sont intégrées dans les PGEH, a confirmé la conclusion des agences d'exécution.

---

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/10

## **VI. Coordination entre les diverses parties**

### **Conclusions**

44. Les procédures internes des agences d'exécution et les exigences associées à certains arrangements institutionnels peuvent s'avérer trop complexes pour les pays bénéficiaires et entraîner des retards. Les agences d'exécution devraient être plus sélectives dans la formulation de telles exigences pour aborder l'élimination des HCFC dans les pays visés à l'article 5.

45. Les contacts de travail établis entre les agences d'exécution et les institutions des pays visés à l'article 5 peuvent s'avérer très utiles pour la préparation et la mise en oeuvre des PGEH. Il faudrait encourager l'implication continue des mêmes agences d'exécution en gardant à l'esprit les leçons tirées.

46. Les retards dans la signature des accords de subvention et des documents de projets par les gouvernements des pays visés à l'article 5 pourraient exiger des corrections dans les programmes de mise en oeuvre et des ajustements dans les fonds alloués pour la mise en oeuvre des projets et les unités de surveillance. L'équipe d'évaluation pourrait inclure dans son mandat une discussion sur la clause de souplesse respective dans l'accord standard.

47. Appendice 6-B: Le rôle des agences de coopération ne reflète pas pleinement la répartition des responsabilités entre les agences de coopération. L'équipe d'évaluation pourrait discuter des moyens d'améliorer la situation avec les agences d'exécution.

48. Le PNUE n'a inclus aucune information sur le rôle de soutien du PAC dans ses documents de planification et dans ses rapports, ce qui a empêché d'autres agences participantes de prendre en compte l'assistance du PAC dans leurs activités d'élimination.

## **VII. Collecte des données et surveillance**

### **VII.1 Procédures réglementaires pour la collecte et la communication des données sur les SAO**

#### **Conclusions**

49. L'évaluation des AP doit explorer les raisons de l'absence de procédures réglementaires sur la collecte et la communication des données au Mexique et en Indonésie et obtenir des informations définitives de la part de l'Équateur et du Burkina Faso. Il est essentiel de déterminer si les procédures réglementaires pour la collecte et la communication des données surveillent le fonctionnement du système de permis, incluant l'incidence des infractions, les saisies et les amendes ainsi que les quantités de marchandises importées et saisies.

### **VII.2 Surveillance, communication et qualité des données**

#### **Conclusions**

50. Les rapports annuels de mise en oeuvre présentés par les agences d'exécution ne fournissent pas toujours des informations complètes et exactes. Le Secrétariat a élaboré un système de rapport sur les AP en ligne qui n'est pas entièrement fonctionnel. L'équipe d'évaluation devrait examiner ces problèmes et proposer des mesures correctives, telles que des sessions de formation qui pourraient se tenir dans le cadre des réunions de réseautage ou d'autres événements internationaux.

51. Les arrangements relatifs à la surveillance et au système de communication de données pourraient s'avérer complexes et coûteux dans certains pays à gros volume de consommation à cause des nombreux joueurs impliqués. L'équipe d'évaluation pourrait explorer les moyens de rationaliser de tels systèmes.

52. Le rapport de vérification est utile mais il doit être amélioré avec, par exemple, l'introduction uniforme de vérification croisée des données sur la consommation des SAO.

53. Le Comité exécutif a renforcé le texte de la disposition sur les rapports périodiques de mise en oeuvre dans les accords pluriannuels des PGEH. Pour recevoir du financement, le pays doit atteindre un degré important de mise en oeuvre et le taux de décaissement de la tranche précédente doit dépasser 20 pour cent. La vérification devrait s'assurer du respect de cette disposition. Certains pays ont démontré la faisabilité en vérifiant les progrès réalisés dans les activités de mise en oeuvre, avec des coûts modérés. L'équipe d'évaluation pourrait discuter de cette question avec les agences d'exécution et avec les pays.

## **VIII. Questions de communication et de sensibilisation**

### **Conclusions**

54. La communication et la sensibilisation jouent un rôle important dans la promotion des politiques des Parties et du Comité exécutif auprès des gouvernements et des décideurs industriels dans les pays visés à l'article 5. La mise en oeuvre harmonieuse des PGEH dépendra de l'implication active des hauts fonctionnaires gouvernementaux et des représentants de l'industrie. L'équipe d'évaluation devrait discuter avec le PNUE et les autres agences d'exécution, les UNO et les représentants gouvernementaux des éléments des stratégies de communication et de sensibilisation qui pourraient faciliter l'élimination ponctuelle des HCFC dans leurs pays respectifs.

## **ÉTUDE THÉORIQUE**

### **I. But de l'étude théorique**

55. Cette étude théorique est menée conformément à la décision 63/11 du Comité exécutif et elle examine l'efficacité des AP comme modalité pour aider les pays visés à l'article 5 à respecter les calendriers de réglementation des CFC et autres substances réglementées dans le cadre du Protocole de Montréal. L'étude analyse l'efficacité des programmes financés, notamment en comparaison avec des projets indépendants, la contribution des institutions nationales et internationales dans les pays visés à l'article 5 ainsi que d'autres sujets d'intérêt reliés aux activités mises en œuvre dans le cadre des AP.

56. Ce retour sur le passé a été fait en passant à l'avenir. L'étude a examiné comment l'expérience dans l'approbation, la gestion et la mise en œuvre des AP achevés ou en cours pourrait servir au financement et à la gestion de l'élimination des HCFC. C'est pourquoi, le rapport inclut les leçons tirées et des sujets d'intérêt pour l'élimination des HCFC. Le mandat (Annexe I) décrit en détail la portée et les objectifs de l'étude théorique.

#### **I.1 Méthodologie, échantillonnage et sources d'information**

57. Deux consultants ont mené l'étude et un troisième a fait une révision par les pairs du projet de rapport afin de donner une deuxième opinion. L'équipe a analysé les documents existants et, au besoin, a eu des discussions avec le personnel du Secrétariat du Fonds multilatéral et des agences d'exécution. Des descriptions narratives et une analyse quantitative ont été utilisées selon les cas et les données ont été regroupées dans des tableaux et des diagrammes pour fournir une meilleure compréhension.

58. L'équipe a examiné un échantillon de 36 AP dans 32 pays, sur un total de 160 AP financés jusqu'en décembre 2010. Les considérations suivantes ont guidé la sélection des 36 AP: type d'accord, secteur et substance réglementée couverts par l'accord, région géographique, agence d'exécution impliquée et niveau du financement approuvé par le Comité exécutif.

59. L'équipe a examiné diverses sources d'information telles que: les documents de proposition de projet des AP, y compris les accords; les plans de travail annuels et les rapports périodiques; les données déclarées au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7; les rapports du Comité d'application et les décisions des Parties sur la conformité; les rapports sur la mise en œuvre des programmes de pays dans les pays visés à l'article 5; les documents et les décisions du Comité exécutif; des résumés statistiques s'appuyant sur une base de données détaillée créée au Secrétariat du Fonds multilatéral à partir des rapports périodiques des agences d'exécution; la base de données électronique qui vient d'être constituée pour vérifier l'état de la mise en œuvre des activités spécifiques incluses dans les programmes de travail annuels des AP; et des études théoriques, des rapports d'évaluation antérieurs sur des sujets apparentés.

#### **I.2 Contexte et aperçu sur les AP**

60. Les AP sont des outils utilisés par le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal pour financer la réduction et l'élimination des SAO dans les secteurs de la consommation et de la production dans les pays visés à l'article 5, conformément aux calendriers obligatoires du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (le "Protocole de Montréal"). Il s'agit d'arrangements officiels entre les gouvernements des pays bénéficiaires et le Comité exécutif du Fonds multilatéral, qui sont mis en œuvre sur une période de plus d'un an, d'où le terme d'accords pluriannuels. Depuis 1999, les AP sont devenus la modalité de financement prédominante du Fonds multilatéral pour aider les pays visés à l'article 5 à atteindre les objectifs d'élimination des SAO.

61. L'AP exige que le gouvernement bénéficiaire s'engage à observer un calendrier de réduction de la consommation ou de la production de SAO qui devrait correspondre au calendrier de conformité du Protocole de Montréal. En échange, le Comité exécutif est tenu d'allouer des fonds à ce gouvernement selon un calendrier de décaissement et à plusieurs conditions. Premièrement, l'atteinte de l'objectif de réduction de l'année précédente a fait l'objet d'une vérification indépendante; deuxièmement, le gouvernement bénéficiaire doit présenter un programme de travail qui reflète le travail de l'année précédente et un plan d'activités pour l'année suivante. L'accord contient une clause de pénalité dans le cas où l'objectif annuel de réduction n'est pas atteint. La clause implique une réduction du financement du Comité exécutif, d'un certain montant en dollars US pour chaque tonne de SAO qui dépasse l'objectif. L'accord contient aussi des dispositions qui permettent aux pays de réajuster les allocations de fonds pour tenir compte de changements de circonstances dans la mise en œuvre du projet. Ces réallocations sont reflétées dans les programmes de travail.

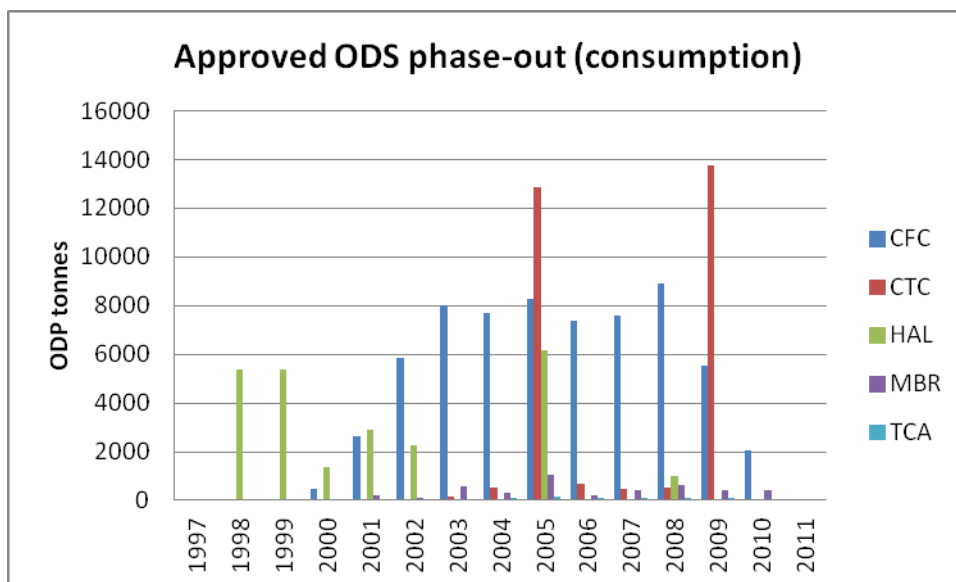
62. Le Fonds multilatéral a commencé à expérimenter cette modalité à la fin des années quatre-vingt-dix après avoir financé des projets individuels indépendants pendant près d'une décennie. Le premier AP portait sur l'élimination de la consommation et de la production de halons en Chine et fut approuvé en 1997. Pour la première fois, un projet incluait non seulement des activités de conversion par l'industrie mais aussi un engagement du gouvernement et un échéancier pour l'introduction d'instruments politiques. Il incluait aussi des activités destinées à renforcer les institutions gouvernementales dans la gestion de programme. Bientôt, les AP ont remplacé les projets indépendants et sont devenus l'outil de financement prédominant du Fonds multilatéral au début du 21<sup>e</sup> siècle.

63. Depuis le plan sectoriel de la Chine sur halons en 1997 jusqu'à l'achèvement de l'élimination des CFC à la fin de 2010, le Fonds multilatéral a financé un total de 160 AP dans 119 pays visés à l'article 5. L'engagement total du Fonds multilatéral s'élève à 988,7 millions \$US dont 974,8 millions \$US avaient été décaissés à la fin de 2010. Ces projets élimineront 123 906 tonnes PAO de SAO dans la consommation et 183 815 tonnes PAO de SAO dans la production.

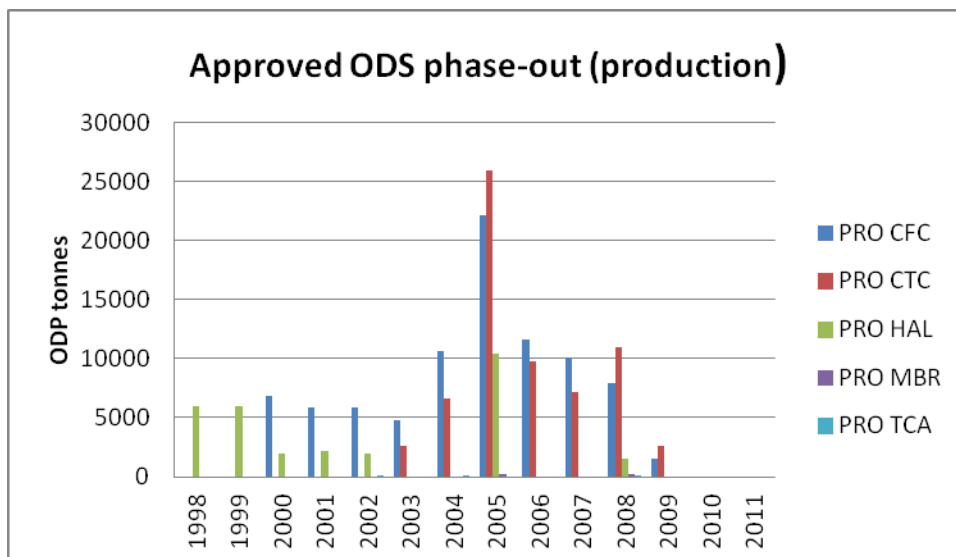
64. Les AP incluent des plans nationaux d'élimination qui regroupent toutes les substances réglementées dans un pays dans un seul accord-cadre; des accords par substance sur les CFC, le tétrachlorure de carbone (CTC), le méthyle chloroforme (TCA) et le bromure de méthyle; et des accords sectoriels sur les mousses, la réfrigération et la production de SAO. Comme l'indiquent les graphiques suivants, la majorité de ces projets ont été approuvés entre 2001 et 2009. La plupart des AP portent sur les CFC et sont à différents stades d'achèvement. Les graphiques 1 et 2 fournissent des renseignements sur les SAO à éliminer à travers des AP dans les secteurs de la consommation et de la production.



**Figure 1: Élimination approuvée de SAO par des AP pour le secteur de la consommation**



**Figure 2: Élimination approuvée de SAO par des AP pour le secteur de la production**



## II. Efficacité dans la réalisation des objectifs

### II.1 Permettre la conformité au Protocole de Montréal

65. L'AP a pour but de permettre aux pays visés à l'article 5 de se conformer aux objectifs de réduction des SAO du Protocole de Montréal. L'atteinte des objectifs reflète le degré d'efficacité de ces accords. Le tableau 1 présente la performance des pays de l'échantillon par rapport aux divers objectifs

de conformité pour les substances réglementées dans le cadre du Protocole de Montréal. La liste détaillée, par pays, figure à l'Annexe II.

**Tableau 1 : Résumé de la performance des pays dans le cadre du Protocole de Montréal  
(avec les données de 2010, en date d'octobre 2011)**

Substance	CFC		Méthyle chloroforme		Bromure de méthyle		Halons		Tétrachlorure de carbone	
	Nb de non-conformité	% du total*	Nb de non-conformité	% du total*	Nb de non-conformité	% du total*	Nb de non-conformité	% du total*	Nb de non-conformité	% du total*
Gel	6	19%	3	9%	2	6%	4	13%		
20% de moins					1	3%				
30% de moins			1	3%						
50% de moins	2	6%					0	0%		
70% de moins			0	0%						
85% de moins	2	6%							4	13%
100% de moins	0	0%					0	0%	0	0%

\*Le nombre total de pays dans l'échantillon est de 32.

66. Les données démontrent une tendance à la baisse du taux de non-conformité entre le premier objectif et les suivants, et ce pour toutes les substances. Pour les CFC, le taux de non-conformité est passé de 6 (19%) pour le gel, à 2 (6%) pour la réduction de 50%, 2(6%) pour la réduction de 85% et 0 pour l'élimination complète; pour le tétrachlorure de carbone, de 4 (13%) pour la réduction de 85% à 0 pour l'élimination complète; pour le méthyle chloroforme, de 3 (9%) pour le gel, 1 (3%) pour la réduction de 30% à 0 pour la réduction de 70%; pour le bromure de méthyle, de 2 (6%) pour le gel à 1 (3%) pour la réduction de 20%; pour les halons, de 4 (13%) pour le gel à 0 pour la réduction de 50% et pour l'élimination complète.

67. Le taux décroissant des cas de non-conformité peut être associé à l'efficacité des AP pour aider les pays à atteindre leurs objectifs. Les accords sont devenus un outil de financement prédominant du Fonds multilatéral vers la fin des années quatre-vingt-dix tandis que le premier objectif de conformité pour les pays visés à l'article 5 aux termes du Protocole de Montréal était le gel de la consommation de CFC en 1999. Il était bien normal qu'il faille plusieurs années avant que l'impact des AP sur la capacité des pays à se conformer aux objectifs de réduction devienne visible.

68. Le taux de non-conformité est invariablement plus élevé pour les premiers objectifs de réduction et pour toutes les substances. Cela indique un niveau inégal de difficulté entre les objectifs, le premier représentant toujours un plus gros défi. Pour comprendre les raisons de ce niveau de difficulté inégal entre les objectifs de réduction, un examen des cas de non-conformité au gel des CFC a été entrepris. Les registres du Comité d'application et les rapports de la Réunion des Parties révèlent différents niveaux de préparation dans les pays pour faire face à leurs obligations initiales de conformité. Il s'agit de l'absence de politiques de réglementation législative dans de nombreux pays lorsque l'obligation du gel s'est appliquée. Pour aider les pays à adopter la réglementation politique appropriée, le Comité d'application et la Réunion des Parties ont introduit quelques paragraphes standard dans les plans d'action au début des années 2000, Ils exigent : « (de) fixer des quotas d'importation pour geler les importations à la valeur de référence; une interdiction des importations d'équipements à base de SAO; et des instruments politiques et réglementaires qui permettront de progresser vers la réalisation de l'élimination ».

69. En prenant l'approbation des AP comme point de référence, l'étude a étudié le temps écoulé entre l'approbation des AP et le moment où le pays a introduit son système de permis d'importation de SAO. Pour l'échantillon de pays, la durée varie de - 12 à 5 ans, ce qui signifie que certains pays avaient un système de permis en place 12 ans avant l'approbation des AP tandis que d'autres n'avaient pas encore de système 5 ans après l'approbation de leurs AP.

70. D'autres cas de non-conformité présentent diverses anomalies dans la gestion de leurs programmes nationaux d'élimination au moment de leur première obligation de conformité. Par exemple, le Bangladesh a signalé des retards dans l'autorisation gouvernementale pour les projets du Fonds multilatéral sur les aérosols et, par conséquent, la production a augmenté et elle a poussé la consommation de CFC au-delà du niveau autorisé pour le gel. Toutefois, le PNUD a aidé ce pays à revenir à la conformité en 2000. Le Brésil ne respectait pas le gel de la consommation de CFC car il a cessé sa production de CFC en 1999 et accumulé des réserves de CFC pour les années suivantes.

71. En outre, à la Réunion des Parties, les délégués ont cité « des problèmes dus au bas prix des CFC sur les marchés mondiaux actuellement. Ces prix ont entraîné une réticence de l'industrie à se convertir à des produits de remplacement qui avaient tendance à ne pas être concurrentiels »<sup>2</sup>.

## **II.2 Rendre les fonds disponibles en cas de besoin pour la conformité**

72. Un des objectifs des AP est d'équilibrer les priorités de financement, entre une emphase exclusive sur le ratio coût-efficacité de l'élimination des SAO et une réponse aux besoins des pays pour se conformer au Protocole de Montréal. La programmation axée sur la conformité garantit que les pays, peu importe leurs niveaux de consommation de SAO, ont accès à du financement lorsqu'il existe un besoin prouvé pour la conformité.

73. L'accès au financement constituait un enjeu lors des réunions du Comité exécutif dans les années 90. Cet accès était particulièrement problématique pour les PFV et les petites et moyennes industries (PMI) parce que les projets de ces pays et de ces industries n'étaient pas aussi concurrentiels que leurs homologues dans les autres pays et dans les grandes industries lorsqu'on comparait les seuils des ratio-efficacité des projets. Par conséquent, ils n'étaient pas financés en priorité. Parmi les mesures prises pour remédier à cette situation, il y a eu la création d'un créneau de financement pour les PFV (décision prise à la 16<sup>e</sup> réunion en 1995) et l'application de seuils spéciaux au ratio coût-efficacité des PMI (décision 25/56) (Annexe III). Des inquiétudes face à l'absence de fonds disponibles ont été exprimées à la treizième Réunion des Parties. Il a été déclaré que « Dans un certain nombre de cas, les activités d'élimination ont été entravées par des retards imprévus dans la préparation ou l'approbation de projets pour le Fonds multilatéral ou encore dans le décaissement des fonds par les agences d'exécution. Dans tous les cas, les Parties étaient certaines de pouvoir revenir à une situation de conformité dans un proche avenir » (UNEP/OzL.Pro.13/10).

74. Depuis que les AP sont devenus la modalité prédominante de financement, l'accès au financement ne semble plus être un problème pour le Comité exécutif. Depuis 2001, les registres du Comité d'application et les Réunions des Parties n'incluent aucun cas dans lesquels les pays justifient leur non-conformité par des difficultés d'accès au financement.

75. C'est le résultat de la programmation axée sur la conformité, introduite par le Fonds multilatéral. Elle comprend deux étapes, la programmation triennale à moyen terme et la planification annuelle des activités. Il s'agit d'un modèle de planification à horizon mobile, mis à jour après chaque réunion du Comité exécutif par l'intégration des nouvelles approbations de la réunion précédente. La programmation inclut un modèle d'évaluation de la conformité qui évalue, pour chaque partie, la probabilité d'atteindre le prochain objectif de conformité; lance des avertissements; et guide la planification des ressources.

---

<sup>2</sup> (UNEP/OzL.Pro.13/10, para.96)

### II.3 Placer les gouvernements au centre de la responsabilité de la gestion des programmes nationaux d'élimination des SAO

76. Un autre objectif des AP est de permettre aux gouvernements de prendre la responsabilité de la gestion des programmes nationaux d'élimination. Les AP ont fourni du soutien pour le développement des compétences dans le cadre des projets de renforcement des institutions. Ces projets ont aidé les gouvernements dans divers aspects de la gestion de programme, tels que la collecte de données et les rapports, l'amorce, la mise en œuvre et la surveillance de projet. L'étude a examiné a) la présentation ponctuelle des données exigées en vertu de l'article 7 et des données sur la mise en œuvre des programmes de pays; et b) les retards dans la mise en œuvre des projets causés par les gouvernements.

77. L'étude a examiné les registres des pays visés à l'article 5 quant à la communication des données exigées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal depuis le début de 2000 (les données du Secrétariat de l'ozone figurent à l'Annexe IV). Les registres indiquent un taux d'amélioration continue dans la communication des données. En prenant l'échéance de septembre pour la communication des données, le nombre de pays qui les ont communiquées est passé de 71 en 2000, à 84 en 2002 et 120 en 2004. Depuis, le nombre est resté constant autour de 120.

78. Par contre, 92 tranches de financement ou 24,7 pour cent du total des tranches retardées n'ont pas été présentées comme prévu pour des raisons associées à des mesures gouvernementales absentes ou inadéquates : retards des gouvernements pour signer des documents de projets ou des accords de subvention; absence de système de permis; réaménagement institutionnel interne ou situation politique défavorable (Annexe V). L'étude n'a pas pu recueillir de données sur les retards dans la mise en œuvre des activités de projet spécifiques, imputables aux gouvernements. Toutefois, il semble y avoir place à amélioration dans la prise de contrôle de leurs plans nationaux d'élimination par les gouvernements.

### III. Efficacité du financement

#### III.1 Ratio coût-efficacité des AP

79. L'étude a examiné le ratio coût-efficacité de tous les AP pour les plans nationaux d'élimination (PNE), les plans de gestion de l'élimination finale (PGEF), les plans d'élimination sectoriels (PES), les plans d'élimination du bromure de méthyle et les plans d'élimination du secteur de la production. Les résultats sont présentés ci-dessous.

**Tableau 2: Ratio coût-efficacité des AP**

Type d'AP	Total des fonds approuvés (\$ US)	Élimination approuvée (consommation) (tonnes PAO)	Élimination approuvée (production) (tonnes PAO)	Ratio coût-efficacité (\$ US/kg PAO)	Ratio coût-efficacité de tous les AP (consommation) (\$ US/kg PAO)
PNE	193 399 707	38 957	0	4,96	
PGEF	29 119 798	1 831	0	15,90	
Plan sectoriel	381 480 835	77 997	93 201	4,89	
Bromure de méthyle	59 482 078	4 350	0	13,67	
Production	310 029 237	0	90 614	1,69	
<b>Grand total</b>	<b>973 511 656</b>	<b>123 135</b>	<b>183 815</b>		<b>5,39</b>

80. Les valeurs du ratio coût-efficacité des PNE et des PES sont proches, voire inférieures à 5\$US/kg puisqu'il s'agit de projets dans des pays autres que les PFV avec une consommation de SAO relativement élevée. Par comparaison, les PGEF qui sont des projets dans les pays à faible et très faible volume de

consommation de SAO, sont beaucoup nettement coûteux (15,90 \$US/kg) en raison du niveau plus faible de la consommation de SAO.

81. De plus, l'étude a comparé les 36 AP de l'échantillon avec des projets individuels indépendants. Les AP sont groupés par secteur et par substance. Pour fins de comparaison, les PNE qui, en plus des CFC, couvrent des substances comme le tétrachlorure de carbone, le méthyle chloroforme et le CFC-113, sont aussi inclus dans le groupe des CFC puisque dans la plupart des cas la composante de ces substances dans ces plans est faible. Les valeurs du ratio coût-efficacité sont calculées à la fois pour le niveau approuvé du financement par rapport au niveau approuvé de SAO à éliminer et pour le niveau réel de décaissement et le niveau réel de SAO éliminées.

82. Les valeurs du ratio coût-efficacité sont aussi calculées pour l'élimination financée dans des projets indépendants portant sur des regroupements similaires. Finalement, une valeur globale est calculée pour tous les AP et les projets individuels. L'étude souhaite ici faire une mise en garde. Tandis que les AP et les projets individuels sont similaires en termes de composantes de projet, il pourrait y avoir des différences mineures à cause des modalités différentes de financement. De plus, il convient de mentionner que la mise en œuvre des AP dépendait, à bien des égards, de l'expérience antérieure acquise dans les projets de démonstration et de transfert de technologies et qu'elle a bénéficié des activités de formation mises en œuvre. Les résultats sont présentés au tableau 3.

**Table 3: Comparaison du ratio coût-efficacité des AP par rapport aux projets individuels**

Secteur de l'AP	PAYS SÉLECTIONNÉS						Ratio CE approuvé pour certains pays	Ratio CE réel pour certains pays	Ratio CE approuvé pour des projets d'investissement individuels	Ratio CE réel pour des projets d'investissement individuels	Observations
	Total des fonds approuvés (\$ US)	Total des fonds décaissés (\$ US) (en date de décembre 2010)	Élimination approuvée de la consommation (tonnes PAO)	Élimination réelle de la consommation (tonnes PAO) (en date de décembre 2010)	Élimination approuvée de la production (tonnes PAO)	Élimination réelle de la production (tonnes PAO) (en date de décembre 2010)					
Plan d'élimination des CFC et SAO	146 392 796	129 728 893	28 781	24 625	0	0	5,09	5,27	6,28	6,19	Plan d'élimination combiné des CFC et SAO
Plan d'élimination du CTC	8 429 664	8 418 962	2 123	1 903	0	0	3,97	4,42	6,89	6,80	
Réfrigération domestique	7 332 989	7 332 989	1 099	1 099	0	0	6,67	6,67	8,81	8,77	
Mousses	53 846 000	53 412 500	14 143	10 872	0	0	3,81	4,91	5,34	5,29	
Halons	62 000 000	61 750 000	24 480	32 761	30 060	41 637	1,14	0,83	0,95	0,92	
Bromure de méthyle	9 652 820	8 792 905	728	577	0	0	13,26	15,24	12,03	12,53	
Production de CFC	181 849 437	181 804 171	0	0	58 074	57 524	3,13	3,16	N/A	N/A	Aucun projet individuel de production de CFC avec élimination approuvée
Tabac	11 000 000	11 000 000	1 090	1 170	0	0	10,09	9,40	11,50	12,52	
Total	480 503 706	462 240 419	72 444	73 007	88 134	99 161	2,99	2,68	5,71	5,61	Pour 36 pays sélectionnés

83. En règle générale, les AP obtiennent un meilleur ratio coût-efficacité que les seuils de ratio coût-efficacité approuvés à la 16<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif en 1995 et, dans de nombreux cas, l'avantage des AP est significatif. Par exemple, la valeur réelle du ratio coût-efficacité des AP pour le sous-secteur de la réfrigération domestique est de 6,67 \$US tandis que la valeur énoncée dans la décision de 1995 est de 13,76 \$US; pour les mousses, dans la catégorie générale, la comparaison donne 4,91 \$US pour la valeur réelle des AP contre 9,53 \$US pour la valeur énoncée dans la décision (les seuils des ratios coût-efficacité approuvés à la 16<sup>e</sup> réunion figurent à l'Annexe III). Les valeurs de la 16<sup>e</sup> réunion n'incluent pas le bromure de méthyle puisque ces projets n'étaient pas financés à l'époque.

84. Par rapport aux projets indépendants, les AP obtiennent aussi de meilleurs résultats dans tous les cas sauf pour le bromure de méthyle où la valeur des projets individuels est de 12,53 \$US par rapport à 15,24 \$US pour la valeur réelle des AP. Toutefois, l'avantage des AP n'est pas aussi important qu'entre les valeurs du ratio coût-efficacité des AP et les seuils du ratio coût-efficacité approuvés à la 16<sup>e</sup> réunion. Dans la plupart des cas, la différence se situe entre 1 et 2 \$US.

85. Deux enjeux méritent d'être signalés. Premièrement, les valeurs du ratio coût-efficacité des AP et celles des projets individuels sont proches. Ceci semble indiquer que les AP étaient financés à leur coût réel à l'époque puisque le coût des projets individuels était habituellement le résultat d'un examen minutieux du projet effectué par le Secrétariat du Fonds multilatéral. L'examen a tenu compte de la maturité et du coût des technologies qui prévalaient à l'époque.

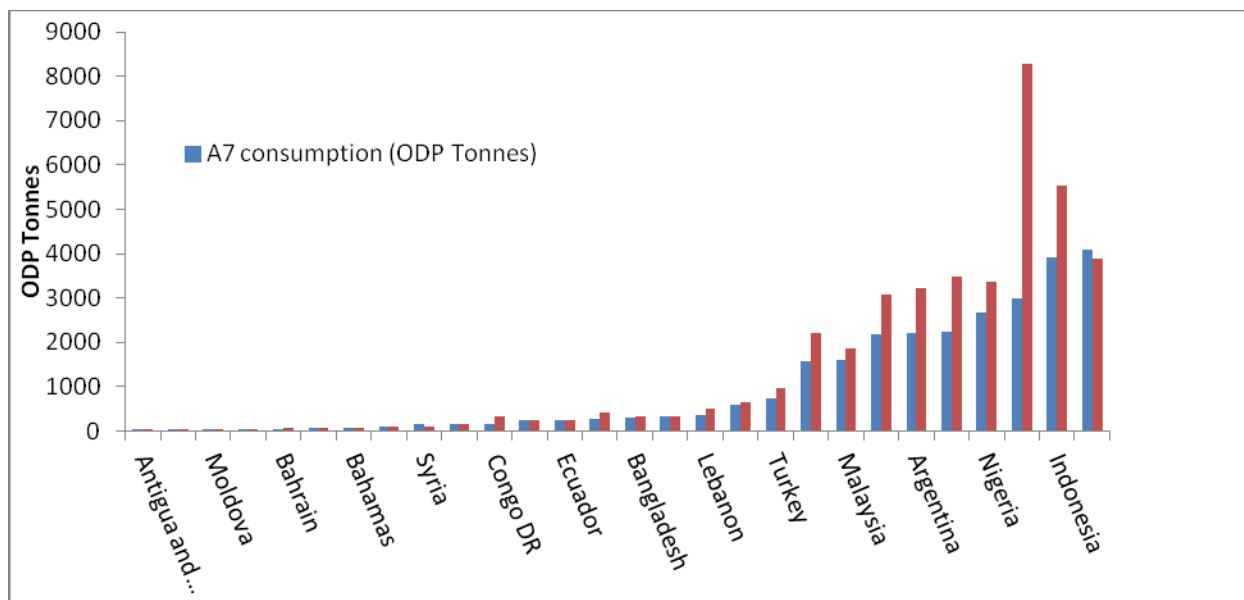
86. Deuxièmement, les seuils des ratios du coût-efficacité approuvés à la 16<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif étaient nettement plus coûteux que les deux valeurs des AP et des projets indépendants. Cela pourrait être dû à l'évolution continue des technologies de remplacement depuis la 16<sup>e</sup> réunion en 1995 et à la réduction qui en résulte depuis pour le coût de l'élimination.

87. Les AP sont financés avec une efficacité raisonnable et sont comparables aux projets financés individuellement. L'accumulation de connaissances sur le financement des projets d'élimination pendant plus d'une décennie et le coût décroissant de l'élimination attribuable aux progrès technologiques ont contribué à l'efficacité des AP.

### **III.2 Comparaison de la consommation de départ dans les AP avec les données déclarées en vertu de l'article 7, pour la même année**

88. Le ratio coût-efficacité est inversement proportionnel au niveau d'élimination de la consommation de SAO ciblée : plus le niveau de la consommation est élevé, plus la valeur du ratio coût-efficacité est faible. L'évaluation de la consommation de départ de SAO et l'élimination ciblée étaient surévaluées dans plusieurs AP. L'Annexe VI compare les niveaux de SAO à éliminer au point de départ par rapport à la consommation de SAO déclarée en vertu de l'article 7 durant la première année des AP pour un échantillon de 29 pays. Dans 26 des 29 pays, le niveau de la consommation de départ est supérieur à la consommation déclarée en vertu de l'article 7 durant la première année des AP. Exprimé en pourcentage des données exigées en vertu de l'article 7 par rapport au point de départ des AP, le ratio varie de 36 à 106 pour cent, avec une moyenne de 78 pour cent, ce qui signifie que le niveau de la consommation de départ dépasse les données déclarées en vertu de l'article 7 durant la première année des AP, de 22 pour cent en moyenne. La comparaison est présentée dans le graphique 3.

**Figure 3: Comparaison de la consommation autorisée, selon les AP et d'après les données exigées en vertu de l'article 7 pour l'année de départ**

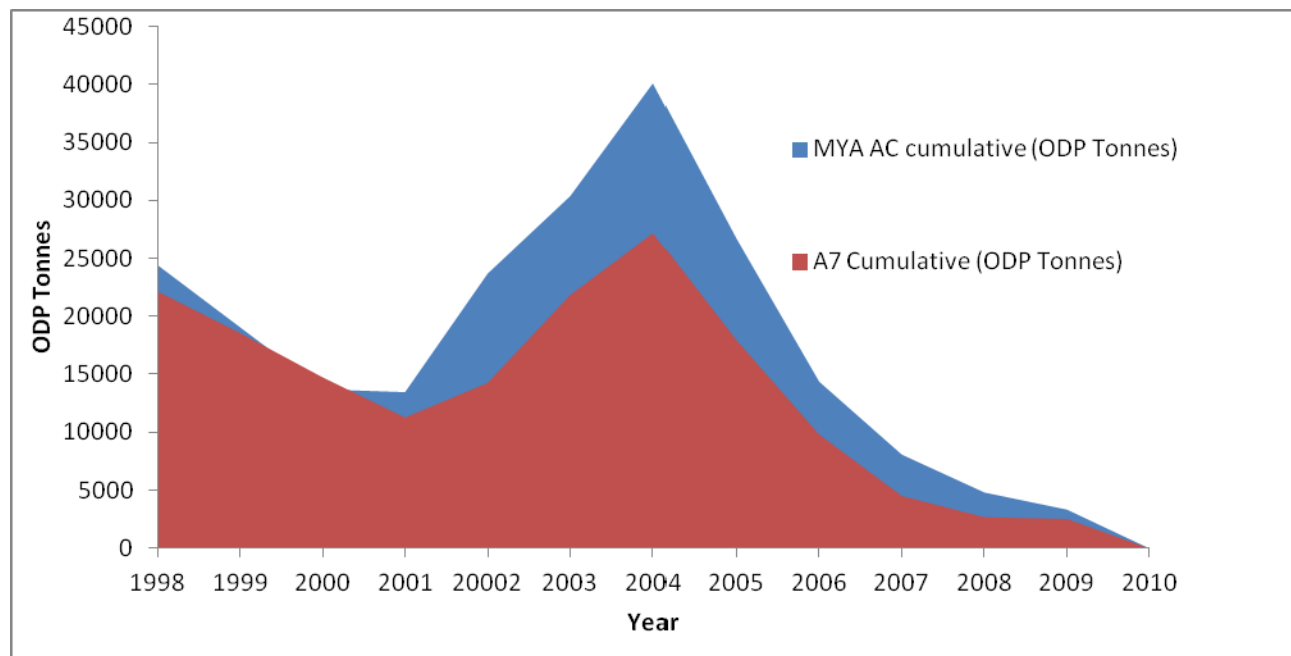


### III.3 Évaluation de l'impact des AP

89. L'étude a comparé l'élimination cumulative ciblée de SAO pendant la durée de l'AP, comme consommation autorisée, avec la consommation cumulative de SAO déclarée en vertu de l'article 7 pour la même période des AP. L'Annexe VII présente les résultats de cette analyse. Dans 24 cas sur l'échantillon de 27 pays avec des AP pour l'élimination des CFC et des halons, la consommation cumulative dans les AP a dépassé les données cumulatives déclarées en vertu de l'article 7 pour la même période des AP, de l'ordre de 62,4 à 3 pour cent. Dans trois pays, la consommation déclarée en vertu de l'article 7 a dépassé la consommation selon les AP de 7 pour cent, 14 pour cent et 16 pour cent. En moyenne, la consommation cumulative dans les AP a dépassé de 28 pour cent les données cumulatives déclarées en vertu de l'article 7 pour la même période des AP.

90. Selon les données déclarées en vertu de l'article 7, la consommation globale (émissions) de 27 pays était inférieure de 54 670 tonnes PAO (25%) à la consommation globale ciblée des AP pour la durée des AP. La figure 4 présente la différence cumulative entre la consommation ciblée et réelle (émissions).

**Figure 4: Consommation cumulative autorisée des AP par rapport à la consommation cumulative de SAO déclarée en vertu de l'article 7**



#### III.4 Adéquation du financement

91. Les AP pour les CFC, de loin les plus nombreux, sont rendus actuellement à différents stades d'achèvement. L'achèvement financier qui requiert la clôture des comptes des projets pourrait prendre plus longtemps que l'achèvement opérationnel. Pour le premier, il faut que tous les décaissements et toutes les obligations soient liquidés. Toutefois, les données financières recueillies par la base de données du Secrétariat en date de décembre 2010 permettent d'évaluer si un AP va s'achever, sur le plan financier, avec un manque à gagner ou avec un excédent budgétaire. La base de données contient des informations, en date de décembre 2010, sur le solde des fonds et sur les obligations contractées en 2010. Si la différence est positive, cela signifie que l'AP a encore des fonds disponibles en 2011, ce qui peut représenter soit un excédent budgétaire si toutes les activités prévues sont achevées, soit le solde résiduel des fonds pour terminer des activités de projet inachevées. Si la différence entre le solde des fonds et les obligations en date de décembre est négative, l'AP pourrait enregistrer un manque à gagner budgétaire. L'Annexe VIII présente la situation financière des AP de l'échantillon, en date de décembre 2010.

92. Le tableau à l'Annexe VIII démontre que les AP de l'échantillon seront en mesure de mettre en œuvre les activités prévues avec les budgets approuvés. Ils affichent tous soit un solde nul ou un solde de fonds favorable en 2011. Il est encore trop tôt pour savoir si ces soldes favorables constituent des excédents car ils ont peut-être déjà été engagés pour terminer les activités restantes. Cependant, il semble qu'aucun des AP ne connaîtra de manque à gagner budgétaire.

93. Étant donné que les AP ont une durée de vie minimale de cinq ans et que le montant total du financement a été fixé au moment de l'approbation, il est vraiment remarquable que les budgets se soient avérés suffisants pour accomplir les tâches désignées. Trois facteurs peuvent avoir contribué à la budgétisation suffisante des AP.



- a) Uniformité de la tâche à accomplir. Les AP pour les CFC se classent en deux grands groupes, les plans de gestion de l'élimination finale (PGEF) pour les PFV et les plans nationaux d'élimination (PNE) pour les autres pays. Les PGEF qui sont le prolongement des plans de gestion des frigorigènes (PGF) concernent uniquement le secteur de l'entretien dans la réfrigération. Pour les pays autres que les PFV, les données révèlent qu'après dix de financement des projets indépendants, la consommation résiduelle dans ces pays se retrouve surtout dans le secteur de l'entretien dans la réfrigération et normalement la composante du secteur de fabrication est petite. Le tableau suivant présente le profil de la consommation résiduelle de CFC au moment de l'approbation des AP dans certains pays de l'échantillon qui ne sont pas des PFV.

**Tableau 4: Profil de la consommation résiduelle de CFC dans des pays qui ne sont pas des PFV**

Pays	Catégorie (PFV/autre pays)	Secteur de l'entretien (PAO/tonnes)	Secteur de la fabrication (PAO/tonnes)
Argentine	autre pays	1 701	741
Bangladesh	autre pays	190	11
Brésil	autre pays	4 995	753
Liban	autre pays	335	82
Malaisie	autre pays	1 552	545
Nigeria	autre pays	945	1 652
Serbie	autre pays	342	70
Thaïlande	autre pays	2 053	1 288
Turquie	autre pays	871	190
Venezuela (République bolivarienne du)	autre pays	1 680	352

- b) L'uniformité du profil de consommation des CFC à travers les pays se prête à la standardisation de l'établissement des coûts des AP.
- c) Maturité de la technologie de remplacement. Au début de l'an 2000 lorsque les AP sont devenus le modèle de financement prédominant, les technologies de remplacement pour la plupart des applications avec les CFC étaient connues et prouvées et leurs coûts étaient stabilisés après une optimisation. Cela a permis de standardiser l'établissement des coûts pour le volet résiduel des activités de conversion industrielle.

94. Tandis qu'en règle générale les budgets des AP ont été établis assez adéquatement, ce ne fut pas le cas dans certains pays. La consommation de départ de SAO, évaluée dans les pays visés à l'article 5, était le facteur majeur pour déterminer les budgets requis pour les AP. La comparaison entre la consommation ciblée évaluée et la consommation réelle déclarée en vertu de l'article 7 durant l'année de départ a démontré que la première était surévaluée dans certains pays. Par conséquent, il se pourrait que certains excédents par rapport aux fonds engagés de 2010 soient imputables à des points de départ surévalués dans ces pays.

### III.5 Efficacité des activités spécifiques mises en œuvre dans le cadre des AP

#### III.5.1 Formation des techniciens en réfrigération

95. Les programmes de formation sur les bonnes pratiques en réfrigération visent à réduire les émissions de frigorigènes qui appauvrissent la couche d'ozone pendant l'entretien, l'installation, la mise en et hors service des systèmes de réfrigération et de climatisation. La mise en œuvre des activités de

formation a débuté dans le cadre des PGF et s'est poursuivie dans les PNE, PES et PGEF avec la modalité des AP. Le Secrétariat a rapporté à la 64<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif qu'un total de 77 502 techniciens d'entretien en réfrigération ont été formés, 60 375 ont été certifiés (environ 78%) et 3 627 formateurs de techniciens en réfrigération ont été formés. Ces statistiques proviennent des dernières données déclarées pour 2006-2010 et sont combinées à celles des rapports sur les années antérieures.<sup>3</sup>

96. En 2006, le Comité exécutif a adopté la décision 49/6 qui exigeait la certification obligatoire des techniciens qui effectuent des activités professionnelles d'entretien en réfrigération. Dans l'échantillon sélectionné de 14 pays, 9 pays (64%) ont adopté une législation exigeant la certification obligatoire des techniciens en réfrigération formés (Annexe IX).

### III.5.2 Systèmes incitatifs et subventions

97. Le Comité exécutif a approuvé les programmes incitatifs en tant qu'activités individuelles dans le cadre de PGF, existants ou nouveaux, dans 20 pays visés à l'article 5. Le PNUD a été l'agence d'exécution pour tous ces programmes. Selon un rapport d'évaluation présenté en 2007 à la 52<sup>e</sup> réunion<sup>4</sup>, de nombreux PNE et PGEF ont incorporé un volet relatif à la consommation de CFC dans le sous-secteur de la réfrigération au niveau des utilisateurs finals par le biais de systèmes incitatifs pour la conversion des équipements de réfrigération au niveau des utilisateurs finals. Sept pays sur 14 dans l'échantillon sélectionné à l'Annexe IX ont signalé 597 cas d'équipements d'utilisateurs finals convertis ou rénovés dans le cadre des activités de leurs AP. La majorité de ces cas (575) a été déclarée par trois pays (Brésil, Costa Rica et Turquie). Dans certains cas, le HCFC-22 et des mélanges de frigorigènes à base de HCFC ont été utilisés pour la conversion des équipements des utilisateurs finals, minant ainsi la pérennité de ces conversions.

98. L'allocation de subventions a été un autre moyen d'accroître le sentiment d'appartenance chez les bénéficiaires du Fonds multilatéral. Des subventions ont été octroyées aux propriétaires d'ateliers d'entretien pour la fourniture d'équipements d'entretien aux Philippines et en Thaïlande.

## IV. Efficacité institutionnelle

### IV.1 Implication d'une agence par rapport à plusieurs

99. L'Annexe X présente deux groupes d'AP. Le groupe 1 inclut les AP mis en œuvre par une seule agence et le groupe 2, les AP dans lesquels plusieurs agences ont été impliquées. Le tableau suivant présente et résume, pour chaque groupe, les retards dans la présentation des tranches de financement.

**Tableau 5: Retards dans la présentation des tranches de financement des AP de l'échantillon**

Groupe	AP avec une seule agence	AP avec plusieurs agences	Total
Nombre total	21	15	36
Nombre avec des retards de mise en oeuvre	12	10	
Retards en % du total	57%	66%	

<sup>3</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/6

<sup>4</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/8

100. En chiffres absolus, le nombre d'AP mis en œuvre par une seule agence dépasse le nombre des AP dans lesquels plusieurs agences sont impliquées (21 par rapport à 10). En pourcentage, toutefois, les AP dans lesquels plusieurs agences sont impliquées performant plus mal (66% par rapport à 57%). Cela signifie que les AP dans lesquels plusieurs agences sont impliquées risqueraient davantage de connaître des retards bien que la différence ne soit pas significative.

101. Néanmoins la coordination entre les agences n'est pas la raison citée pour les retards dans les projets impliquant plusieurs agences. Comme l'indique l'Annexe X, sur dix cas de retards dans ce groupe, six ont mentionné soit une vérification inachevée ou inadéquate comme raison principale.

102. Des évaluations antérieures ont examiné l'implication des agences dans la mise en œuvre des AP, notamment l'impact de l'implication de plusieurs agences. Par exemple, le rapport final d'évaluation de la gestion, de la surveillance et de la vérification des PNE dans les pays non classés comme ayant un faible volume de consommation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/12) a noté ce qui suit : «La coordination inter-agences s'impose tout particulièrement lorsque plusieurs agences d'exécution et des agences bilatérales sont concernées. Tandis que la forme et la fréquence des échanges entre agences varient, aucun pays n'a fait part de difficultés sérieuses concernant la coordination de l'agence d'exécution ».

## IV.2 UNO vs. UGP

103. Les UNO et les UGP sont des institutions locales, impliquées dans la mise en œuvre des programmes nationaux d'élimination des SAO. L'UNO était mise en place lorsque le pays commençait à préparer le programme de pays et elle devenait par la suite le point de référence national pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal. L'UNO est responsable de la collecte et de la communication des données, de la coordination entre les différents intervenants nationaux et doit aider à la préparation de la législation nationale sur la réglementation de la consommation et de la production de SAO.

104. Les UGP sont arrivées avec l'introduction des AP et ne sont pas présentes dans chaque pays. Les pays autres que les PFV ont tendance à mettre sur pied une UGP tandis que dans les PFV des consultants individuels assument les tâches des UGP au besoin. Cela pourrait s'expliquer par la charge de travail différente associée à un AP dans un PFV par rapport à un autre pays. Les relations entre l'UNO et l'UGP sont généralement régies par un contrat dans lequel l'UGP est appelée à mettre en œuvre des activités incluant les AP. Le contrat pourrait être entre l'UNO et l'UGP ou entre l'agence d'exécution et l'UGP. Les coûts de l'UGP sont couverts par le budget de l'AP.

105. Une évaluation précédente a conclu que dans les pays où il existe des UGP, les UNO se concentrent maintenant sur le cadre juridique, la collecte et la communication des données ainsi que la coordination interministérielle.

106. L'arrangement financier semble bien convenir au modèle de financement de l'AP. L'UNO est financée dans le cadre des projets de renforcement des institutions. L'UGP est financée à partir du budget de l'AP et pourrait être dissoute une fois l'AP achevé. Néanmoins si un AP est achevé en avance sur le calendrier de conformité du Protocole de Montréal et que le financement de l'UGP est terminé, cela pourrait arrêter les activités de surveillance et mettre en danger la pérennité des résultats de l'AP.

107. Toutefois, la décision 35/57 de 2001 autorise le financement des projets de renforcement des institutions jusqu'en 2010 même pour des pays qui ont terminé leur programme d'élimination plus tôt. Elle a donc assuré un financement prévisible pour les UNO, maintenu l'incitatif pour une élimination précoce, conformément au mandat initial du Fonds multilatéral et assuré la pérennité des résultats des AP en cas d'élimination précoce.

### **IV.3 AP et les instruments politiques des gouvernements**

#### **IV.3.1 Permis et quotas, incitatifs financiers et mesures d'application des politiques**

108. Les stratégies des AP incluent des activités de mise à jour et de renforcement des exigences légales, tels que les systèmes de permis et de quotas, les systèmes financiers incitatifs et dissuasifs et l'introduction de mesures d'application des politiques. L'Annexe XI résume les données sur ces différents aspects pour les 32 pays.

109. Les 32 pays de l'échantillon ont tous signalé des exigences de permis pour l'importation de SAO en vrac. Tous sauf un (Argentine) ont déclaré avoir un système de permis en place. Un système de permis efficace, toutefois, requiert des quotas pour restreindre les importations de SAO et des procédures pour un système équitable d'allocation de quotas. Vingt-neuf pays ont déclaré avoir un système de quotas en place pour l'importation de SAO en vrac.

110. En outre, 26 pays ont déclaré avoir un système de permis opérationnel et 25 pays ont un système de quotas pour l'exportation de SAO en vrac. Des systèmes de quotas pour l'exportation de SAO sont nécessaires pas seulement pour les pays producteurs de SAO. Ce type de système suit les CFC importés pour la réexportation, en imposant des exigences de déclaration plus sévères. Il contribue aussi à réduire la disponibilité des CFC dans d'autres pays de la même région.

111. L'amendement de Montréal de 1997 demande aux Parties au Protocole de Montréal d'instituer un système de permis pour l'importation et l'exportation de substances réglementées nouvelles, usagées, recyclées et régénérées et de faire rapport au Secrétariat de l'ozone. La mise en œuvre de l'amendement de Montréal est supervisée par le Comité d'application. Actuellement, 184 Parties ont ratifié, accepté ou adopté l'amendement de Montréal tandis que 12 pays visés à l'article 5 ne l'ont pas encore fait.

112. L'étude a examiné la durée entre l'acceptation de l'amendement de Montréal et la mise sur pied d'un système de permis ou de licences (Annexe XI). Environ 65 pour cent des 32 pays de l'échantillon ont mis sur pied un système de permis ou de licences avant la date d'acceptation de l'amendement de Montréal. Pour les 35 pour cent restant, la mise sur pied de systèmes de permis ou de licences a pris de un à sept ans après l'adhésion à l'amendement de Montréal.

113. Pour le même échantillon, l'étude a examiné la durée entre l'approbation des AP et la date d'introduction d'un système de licence d'importation pour les SAO dans le pays, en utilisant l'approbation des AP comme point de référence. Elle a conclu que la durée varie entre -12 et 5 ans, ce qui signifie que 75 pour cent des pays avaient un système de licence en place 12 ans avant l'approbation des AP suite à des projets d'assistance technique et institutionnelle. Vingt-cinq pour cent des pays n'avaient pas de systèmes en place cinq ans après l'approbation de leurs AP.

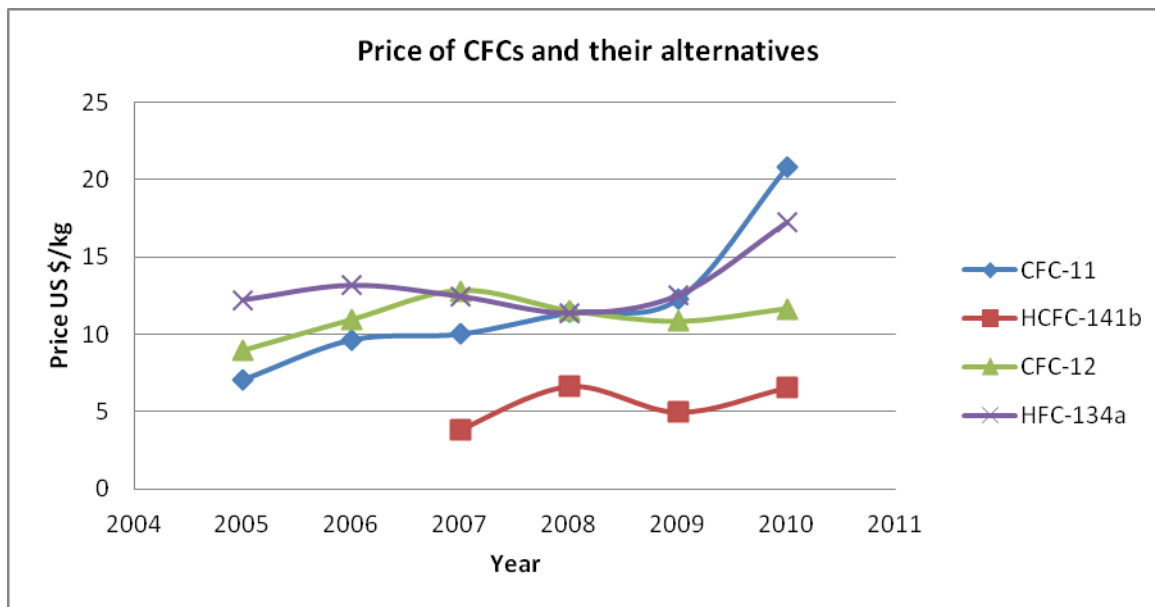
#### **IV.3.2 Mesures de réglementation des importations**

##### **a) Prix moyen des CFC et de leurs produits de remplacement**

114. L'évolution des prix des CFC et de leurs produits de remplacement peut servir d'indicateur de l'efficacité de la réglementation sur les importations, les exportations et la vente de SAO en vrac. Depuis 2005, les pays visés à l'article 5 ont inclus des données pertinentes dans leurs rapports sur la mise en œuvre des programmes de pays. La figure 5 et l'Annexe XII démontrent une augmentation stable des prix du CFC-11, ce qui témoigne de la disponibilité décroissante de cette substance réglementée. Les prix du CFC-12 ont augmenté et même atteint ceux du HFC-134a en 2007 et 2008. Par ailleurs, le prix du HFC-134a a fortement augmenté pour des raisons inconnues en 2010. Ensuite, l'écart entre les prix du

CFC-12 et du frigorigène de remplacement (HFC-134a) s'est creusé en dépit de la disponibilité restreinte du CFC-12, ce qui pourrait probablement susciter la montée du commerce illicite. La figure 5 présente la corrélation des prix.

**Figure 5: Prix des CFC et de leurs produits de remplacement**



#### b) Mesures de réglementation des importations et de la vente d'équipements à base de SAO

115. Les règlements sur l'importation et la vente d'équipements de réfrigération et de climatisation contenant des SAO sont très efficaces pour s'attaquer à la demande de CFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération. C'était le principal objectif de la réduction de la consommation de CFC dans de nombreux pays visés à l'article 5. Les données pertinentes sont présentées à l'Annexe XI.

116. Après 1995, la plupart des pays non visés à l'article 5 ont cessé de produire des équipements de réfrigération neufs à base de CFC, notamment des réfrigérateurs et des congélateurs domestiques et ils ont instauré des règlements pour le secteur de l'entretien. Par conséquent, une quantité massive d'appareils ménagers à base de CFC usagés se sont retrouvés dans des pays visés à l'article 5, notamment en Afrique, ajoutant ainsi aux défis du respect des objectifs d'élimination des CFC dans ces pays. D'où l'importance de la date d'adoption de la législation interdisant les importations et les ventes d'équipements de réfrigération usagés dans le secteur de l'entretien en réfrigération. Environ 50 pour cent des pays de l'échantillon avaient adopté une législation interdisant l'importation de réfrigérateurs et de congélateurs usagés avant 2004. Cette mesure a contribué efficacement au respect de l'objectif de réduction des CFC de 50 pour cent en 2005.

117. Onze pays ont introduit des règlements sur l'interdiction des importations et des ventes d'équipements de réfrigération usagés après l'approbation des AP dans ces pays. En moyenne, l'adoption de ces règlements a pris 3,5 ans.

118. En règle générale, 85 pour cent des pays ont introduit une interdiction des importations et près de 52 pour cent ont interdit la vente de réfrigérateurs et de congélateurs domestiques usagés, de systèmes de climatisation d'automobiles et autres, y compris les refroidisseurs. Proportionnellement, un nombre semblable de pays se sont attaqués aux importations et à la vente d'aérosols contenant des CFC, à

l'exception des inhalateurs à doseur et de l'utilisation des CFC dans la production de quelques ou de tous les types de mousses.

119. Il est importe de noter que l'interdiction des importations et des ventes d'équipements de réfrigération usagés contenant des substances réglementées est efficace seulement si le marché des équipements de réfrigération avec des frigorigènes de remplacement a atteint une pleine maturité. Il est à noter que les règlements d'interdiction ont démarré en 2000, année durant laquelle les équipements de réfrigération contenant des frigorigènes à base de HFC (et plus tard d'hydrocarbures) étaient largement disponibles sur le marché.

### **c) Application de la réglementation gouvernementale**

120. Les données sur la capacité existante d'identifier le commerce illicite sont maigres. Les rapports périodiques ne contiennent pas d'informations exactes sur la formation des agents des douanes. Par exemple, les rapports périodiques sur les programmes de pays en 2006 fournissent des données cumulatives sur les agents des douanes formés mais aucun pourcentage du nombre d'agents formés, par pays. Les données de 2010 sur les programmes de pays, disponibles au Secrétariat, révèlent que 15 997 agents des douanes ont été formés dans 106 pays (sur les 142 qui ont communiqué des données). Il n'est pas clair s'il s'agit de données annuelles ou cumulatives<sup>5</sup>. Aucune information n'est disponible sur la rotation du personnel dans les services douaniers.

121. De plus, les rapports sur les AP comme les rapports périodiques sur les programmes de pays ne fournissent guère d'informations sur la coopération entre les services des douanes et les autres agences en matière de partage de renseignements et d'interception du commerce illicite des SAO. Sur un échantillon de 14 pays, 10 seulement partageaient une banque de données électronique sur les importations réelles avec les services des douanes et les bureaux de l'ozone. Deux pays seulement ont signalé avoir stoppé des importations de SAO non autorisées.

122. À compter de la 68<sup>e</sup> réunion, les gouvernements devront confirmer si un système national exécutoire d'octroi de permis et de quotas pour les importations de HCFC et, le cas échéant la production et les exportations, est en place (décision 63/17). Les accords contiendront aussi une référence à la décision 49/6 sur l'adoption de sanctions en cas de violation de la réglementation existante.

## **V. Retards dans la mise en œuvre des AP : causes et conséquences**

123. Les échéances pour la présentation des tranches annuelles sont précisées par le Comité exécutif dans les AP. Parfois, les AP ne précisent pas à quelle réunion du Comité exécutif mais indiquent l'année. C'est le cas pour les projets sur le bromure de méthyle. La 47<sup>e</sup> réunion a établi une sous-rubrique distincte à l'ordre du jour sur les retards dans la présentation des tranches annuelles et le décaissement des fonds pour les tranches et les obligations (décision 47/50d). Le but était d'encourager les pays et les agences concernés à présenter les tranches annuelles dès que possible et de s'attaquer aux difficultés associées au respect des échéances.

124. À partir de la 48<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a examiné les propositions préparées par le Secrétariat pour la révision des échéances de présentation des tranches annuelles. Il a examiné des cas de retards particuliers et pris des décisions pour encourager la présentation ponctuelle des tranches. Des lettres sont envoyées aux pays et aux agences d'exécution concernés pour leur demander d'accélérer la présentation des tranches retardées.

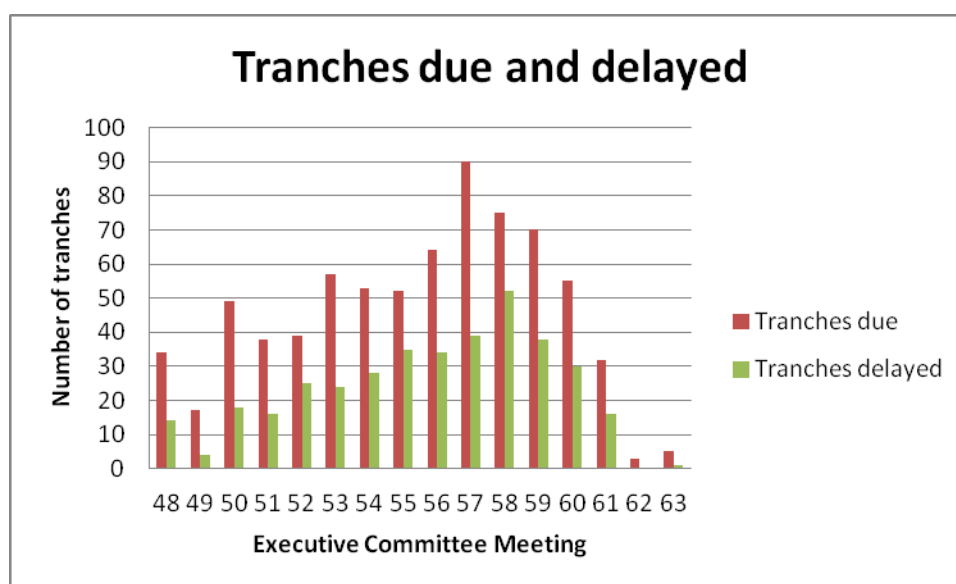
---

<sup>5</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/6

125. Les données sur les retards dans la présentation des tranches annuelles proviennent des rapports du Secrétariat présentés à 15 réunions consécutives du Comité exécutif (de la 48<sup>e</sup> à la 63<sup>e</sup> réunion) entre avril 2006 et avril 2011. Les données sont compilées et résumées à l'Annexe V. Quelques 674 tranches annuelles devaient être présentées durant cette période. De ce nombre, 304 (45,1%) tranches n'ont pas été présentées tel que prévu. Les 370 tranches présentées ont été examinées par le Secrétariat et 70 ont été retirées ou n'ont pas été recommandées pour examen par le Comité exécutif. Les raisons des retards étaient la lenteur du taux de décaissement et de la mise en œuvre, des problèmes liés aux rapports de vérification et de la documentation incomplète. Typiquement, les tranches sont différées d'un commun accord entre le Secrétariat et les agences d'exécution. Au total, 374 tranches (56,8%) du total des tranches attendues ont été différées. Ces tranches se répartissent de la manière suivante : 98 (26,2%) pour le PNUD; 134 (35,8%) pour le PNUE; 70 (18,7%) pour l'ONUDI; 43 (11,4%) pour la Banque mondiale et 29 (7,7%) pour les agences bilatérales.

126. La figure 6 démontre que la répartition des tranches attendues et retardées n'a pas été uniforme durant la période de 2006 à 2011. Le nombre de ces tranches a augmenté à partir de 2006 (100 tranches attendues et 36 tranches retardées) et a culminé en 2009 lorsque le nombre des tranches attendues et retardées a atteint 235 et 129 respectivement. En 2011, il y a 5 tranches attendues et 1 retardée. Les tranches attendues et retardées à chaque réunion du Comité exécutif sont indiquées dans la figure 6.

**Figure 6: Tranches de financement attendues et retardées**



127. À sa 60<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a décidé que les fonds pour les tranches des PNE ou des PGEF qui ne seraient pas présentées à la 61<sup>e</sup> réunion devraient être intégrés aux plans de gestion de l'élimination des HCFC correspondants pour les pays concernés.

128. Voici une classification des raisons des retards dans les propositions ou approbations des tranches :

- a) **Retards causés par les agences d'exécution – 57,6 pour cent** : des activités des tranches antérieures n'étaient pas terminées ou **les résultats de la tranche précédente n'étaient pas** suffisamment avancés dans leur mise en œuvre; accord de subvention et/ou

programme de travail devait être amendé; faible taux de décaissement des fonds approuvés et retard dans l'approvisionnement; fonds suffisants disponibles dans le cadre des tranches existantes; proposition incomplète, réaménagements administratifs.

- b) **Retards causés par les gouvernements – 24,7 pour cent** : retards des gouvernements pour la signature des documents de projets ou des accords de subventions; système de permis n'était pas en place; réaménagement institutionnel; situation politique défavorable.
- c) **Problèmes liés au rapport de vérification – 15,5 pour cent** : le rapport de vérification n'a pas été présenté avec la demande pour les tranches suivantes ou la vérification n'était pas adéquate.
- d) **Coordination inadéquate entre les agences d'exécution – 1,6 pour cent** : les actions retardées par l'agence principale ont causé le retard de la présentation des tranches par les agences participantes.
- e) **Autres raisons – 0,5 pour cent** : conditions climatiques difficiles, catastrophes naturelles, changement d'agence d'exécution.

## VI. Coordination entre les diverses parties

129. La mise en œuvre des AP requiert un degré élevé de coordination avec les entités gouvernementales et non-gouvernementales ainsi qu'une interaction avec plusieurs intervenants au niveau national; elle dépend aussi du mode de fonctionnement interne des agences d'exécution.

130. Les procédures standard de la Banque mondiale exigent la mise en place dans le pays d'une Unité de surveillance de la mise en œuvre (USM) ou bien d'un Bureau de gestion du projet (BGP) qui agit au nom du gouvernement. Des accords juridiques/programmes d'action confient à cette institution la coordination générale et un rôle de gestion; ils décrivent ses responsabilités ainsi que son rôle opérationnel en lien avec l'UNO (et autres entités locales au besoin). Les programmes d'action dressent la liste des indicateurs de rendement qui devront être atteints périodiquement (au moins sur une base annuelle). Les décaissements sont liés à l'atteinte des indicateurs de rendement. La Banque surveille l'ensemble de la mise en œuvre, surtout à l'aide des indicateurs de rendement dans les rapports périodiques annuels que doivent remettre les USM/BGP ou UNO.

131. Ces arrangements institutionnels, avec certaines variantes selon les circonstances locales, s'appliquaient à tous les types des 25 AP (PNE, PES et PGEF) mis en œuvre par la Banque mondiale dans deux PFV et dans 13 autres pays visés à l'article 5.

132. Le PNUD, le PNUE et l'ONUDI s'appuient surtout sur les UNO et sur des consultants internationaux. Le PNUD a mis en œuvre 34 PGEF en collaboration avec le PNUE. Typiquement, les responsabilités du PNUD incluent le programme de récupération et de recyclage, la formation, la fourniture de l'assistance technique pour le secteur des utilisateurs finals, et des programmes incitatifs. Le PNUE est responsable de la mise à jour et de l'application des politiques, de la formation, de la sensibilisation du public ainsi que de la surveillance, de l'évaluation et des rapports.

133. Le PNUE joue un rôle principal dans le réseautage régional à travers son Programme d'aide à la conformité (PAC) et en tant que centre d'échange d'informations mondial. Toutefois, il n'y aucune indication des mesures spécifiques entreprises par le PNUE dans l'utilisation de ces mécanismes pour les programmes annuels de mise en œuvre et les rapports périodiques. Certains accords faisaient référence au PAC et au centre d'échange d'informations mais en termes très généraux. Les agences ont fait état des difficultés à intégrer les activités du PAC dans leurs programmes de mise en œuvre des AP.<sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/13



134. L'ONUDI met en œuvre des AP à la fois comme agence principale et en collaboration avec d'autres agences d'exécution ou bilatérales. L'ONUDI est responsable de la mise en œuvre de 18 PGEF en collaboration avec le PNUE. Le partage des responsabilités entre l'ONUDI et le PNUE est similaire à celui entre le PNUD et le PNUE.

135. Plusieurs agences d'exécution et agences bilatérales ont combiné leurs ressources pour la mise en œuvre des AP dans 92 pays visés à l'article 5. La participation de plusieurs agences était justifiée dans les grands pays à fort volume de consommation car elle permettait d'utiliser plus efficacement l'expérience potentielle et spécialisée des différents joueurs. Par le passé, la mise en œuvre combinée avait des éléments de concurrence entre les agences. De nos jours, les agences d'exécution se connaissent bien.

136. L'Annexe XIII fournit une description du montage institutionnel pour la mise en œuvre des PNE, PES et PGEF à Antigua et Barbuda, en Argentine, aux Bahamas, au Bangladesh, au Brésil, en Croatie et en République populaire démocratique de Corée, impliquant des Unités de mise en œuvre et de surveillance de projets, des UNO et les autorités gouvernementales et régionales pertinentes.

## **VII. Collecte des données et surveillance**

### **VII.1 Procédures réglementaires pour la collecte et la communication des données sur les SAO**

137. Les UNO, les agences d'octroi de permis pour les SAO, les agences compilant des statistiques commerciales et l'administration des douanes collaborent habituellement dans la collecte des données. L'UNO a la responsabilité de communiquer les données au Secrétariat de l'ozone du PNUE. Des procédures réglementaires pour la collecte et la communication des données sur les SAO sont en place dans 28 pays, un pays n'a pas de procédures en place pour la collecte des données sur les SAO (Indonésie), un pays n'a aucune procédure en place pour la communication des données sur les SAO (Mexique), un pays a communiqué des données controversées (Équateur) et un pays a communiqué aucune donnée dans ce domaine (Burkina Faso).

### **VII.2 Surveillance, communication et qualité des données**

138. Le Comité exécutif reçoit les informations sur la mise en œuvre des AP de plusieurs sources :

- a) Rapports périodiques annuels globaux qui résument les progrès et les informations financières fournies par les agences d'exécution et bilatérales sur les AP approuvés dans les secteurs de la production et de la consommation;
- b) Rapport sur l'état de la mise en œuvre des projets en retard et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Ce rapport est présenté à chaque réunion du Comité exécutif;
- c) Documents annuels de planification des activités, avec des données sur l'allocation des ressources, y compris les AP;
- d) Rapports sur les retards des tranches annuelles des AP à chaque réunion.

139. Ces rapports sont produits à partir des rapports périodiques et financiers des agences d'exécution, selon les Lignes directrices opérationnelles sur les rapports périodiques et financiers (mises en place en juin 1996 et révisées en avril 2003).

140. De plus, des rapports annuels de mise en œuvre fournissent au Comité exécutif des renseignements sur les progrès dans la mise en œuvre des programmes de travail annuels des AP. Ces rapports doivent être remis avec les rapports de vérification indépendante en même temps que la demande de financement de la tranche.

141. Le Comité exécutif a étudié des options pour améliorer l'exactitude de la surveillance et de l'évaluation des progrès des agences en ce qui concerne les AP, lors de sa 47<sup>e</sup> réunion. Les agences d'exécution ont été priées de fournir des informations supplémentaires sur les propositions de plan annuel

de mise en œuvre, sur les décaissements et les activités achevées et sur l'achèvement des activités retardées. La comparaison entre ce qui avait été prévu dans la tranche annuelle précédente et ce qui a été accompli devrait se poursuivre. Les informations sur les décaissements devraient être fournies de manière cumulative et les données sur les engagements réels ou prévus devraient aussi être fournies, le cas échéant. En outre, les agences d'exécution ont été priées de consigner l'élimination selon les niveaux prévus et réels de consommation atteints dans les tranches annuelles des AP. L'évaluation de la gestion et de la surveillance des plans nationaux d'élimination<sup>7</sup> révèle qu'il n'y a pas de modèle unifié pour les rapports annuels de mise en œuvre et qu'ils varient considérablement en longueur, structure et substance.

142. Le Secrétariat a pris une initiative en élaborant des tableaux récapitulatifs des AP visant à standardiser les informations sur les résultats. L'introduction de ces tableaux récapitulatifs des AP a déjà contribué à améliorer la qualité des rapports dans certains cas. Toutefois, il reste un certain nombre de pays visés à l'article 5 qui ont encore de la difficulté à transmettre les données par internet. Les données sur les activités mises en œuvre, communiquées par de nombreux pays sont incomplètes.

143. La qualité des rapports remis au Comité exécutif dépend de la qualité des données fournies aux agences d'exécution par les systèmes de surveillance instaurés dans les pays visés à l'article 5. Tel que déjà mentionné, la surveillance et la responsabilité des rapports pour les PGEF appartiennent aux UNO, avec l'aide d'experts locaux et internationaux. Les données déclarées dans le cadre des PGEF sont similaires aux données déclarées par les UNO dans les PGF et les projets de renforcement des institutions.

144. Les exigences de surveillance et de rapports dans le cadre des PNE et des PES dépendent de la structure des différents AP et sont typiquement plus complexes que pour les PGEF. Donc, les arrangements institutionnels pour les systèmes de surveillance répondent aux circonstances et aux besoins particuliers, tels qu'établis par le pays. Les arrangements sont décrits dans les documents de projets et à l'Annexe 5-A "Institutions de surveillance et leur rôle" jointe aux accords spécifiques. Parfois, le dispositif proposé peut s'avérer excessivement sophistiqué, comme dans le cas du PNE de l'Iran, où l'Unité de mise en œuvre et de surveillance (IMAF) a été créée pour coordonner la mise en œuvre, la surveillance et les rapports sur les activités des cinq agences (PNUE, PNUD, ONUDI, France et Allemagne) impliquées dans sept secteurs industriels. Au total, 888 474 \$US ont été alloués au soutien de l'IMAF pour le PNE de l'Iran.

145. Les données communiquées au Comité exécutif dans chaque rapport annuel de mise en œuvre devraient être confirmées par la vérification menée par des vérificateurs indépendants pour recevoir la tranche de financement. Les rapports de vérification examinent aussi le système de collecte des données sur la consommation de SAO. L'efficacité des rapports de vérification peut être testée en comparant la consommation prévue pour la première année de l'AP dans le calendrier de consommation autorisée (point de départ) avec la consommation réelle déclarée en vertu de l'article 7 pour la même année. Les données sur la consommation de départ et selon l'article 7 ont été comparées dans un échantillon de 21 pays avec des AP comportant des exigences de vérification. Les données communiquées dans les rapports de vérification étaient très proches de celles déclarées en vertu de l'article 7 et en moyenne, elles représentaient 80 pour cent de la consommation de départ prévue (Annexe V). Cette différence peut s'interpréter comme l'indication que les pays sont plus responsables dans la communication des données sur la consommation nationale sachant qu'elles font l'objet d'une vérification.

146. L'étude théorique sur l'évaluation de la gestion et de la surveillance des plans nationaux d'élimination<sup>8</sup> indiquait que le niveau d'exactitude pourrait être amélioré si l'on utilise l'étude de la consommation au niveau de l'entreprise pour faire une vérification croisée des données de consommation. La plupart des rapports de vérification n'incluent pas cet examen supplémentaire.

<sup>7</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/13

<sup>8</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/13

147. Tous les accords incluent une disposition indiquant que toutes les actions énoncées dans le dernier programme annuel de mise en œuvre devraient être largement achevées pour recevoir la tranche de financement. La vérification serait extrêmement utile pour s'assurer du respect de cette disposition. Une telle exigence ne figure pas dans les directives sur les rapports de vérification. Toutefois, certains rapports de vérification (par exemple, l'Équateur) contenaient un examen détaillé de la situation des entreprises incluses dans le plan et des progrès de la mise en œuvre des activités prévues, fournissant des résultats révélateurs.

148. Le Comité exécutif examine chaque année un rapport global d'achèvement des projets qui repose sur l'analyse des rapports d'achèvement de projets (RAP) d'investissement et de projets ne portant pas sur des investissements, remis par les agences d'exécution. Les leçons tirées communiquées dans les RAP et résumées dans le document servent à résoudre des problèmes similaires dans la mise en œuvre de projets.

### **VIII. Questions de communication et de sensibilisation**

149. Le Comité exécutif a reconnu l'importance de la communication et de la sensibilisation et désigné le PNUE comme agence principale dans ce domaine et responsable du mécanisme d'échange d'information. En 1991 et 1992, une enveloppe de 844 000 \$US a été allouée pour quatre ateliers régionaux qui devaient offrir aux décideurs gouvernementaux et industriels des informations de base sur les politiques et les stratégies de réglementation des SAO ainsi que les informations les plus récentes sur les technologies et les produits de remplacement associés aux substances réglementées. Ces activités ont débouché sur la préparation massive de programmes de pays pour l'élimination des SAO et de 3 projets d'investissement et d'assistance technique dans des pays visés à l'article 5.

150. Entre 1997 et 2001, le PNUE a reçu environ 50 000 \$US chaque année pour faire de la sensibilisation lors de conférences ou d'ateliers nationaux, régionaux et internationaux majeurs. D'autres modes de communication ont fait la promotion des politiques reliées aux AP : les réunions du Comité exécutif et des Parties, les réunions de réseautage du PNUE, des réunions de travail régulières entre le Secrétariat et les agences d'exécution et bilatérales; des visites du président et du vice-président dans des pays visés à l'article 5. Un certain nombre de publications ont été préparées et diffusées pour clarifier les questions stratégiques, politiques et pratiques du nouveau système des AP.

-----



## Annex I

### TERMS OF REFERENCE FOR A DESK STUDY FOR THE EVALUATION OF MULTI-YEAR AGREEMENTS

1. Under the guidance of the Senior Monitoring and Evaluation Officer and in collaboration with members of the Multilateral Fund Secretariat for the Implementation of the Montreal Protocol and of implementing agencies, the consultants will undertake a thorough examination and review of the existing documentation on the functioning of the multi-year agreements (MYAs). They will prepare a desk study that will serve as a documentary basis for the evaluation of MYAs, which has been included in the 2011-2012 evaluation work plan following decision 63/11 of the 63<sup>rd</sup> meeting of the Executive Committee.

#### **Background**

2. The MYA modality was introduced by the Executive Committee in 1998 to fund series of ODS phase-out plans in some specific industrial sectors replacing the stand-alone project modality. Since 2000, it became the predominant instrument to assist Article 5 countries in achieving compliance with the Montreal Protocol control schedule for CFCs and other controlled substances under sectoral and national ODS phase-out plans (NPPs) and terminal ODS phase-out management plans (TPMPs) the latter designed for low-volume-consuming (LVC) countries.

3. Under this Agreement, commitment by countries to a gradual ODS production/consumption reduction is matched with a commitment to a total level of funding by the Multilateral Fund, to be disbursed over a number of years. Annual disbursement of funds would happen only upon satisfactory review and clearance by the Executive Committee of independent verification of the annual ODS reduction of the previous year being successfully achieved. In addition, an Article 5 country has also to submit and receive endorsement from the Executive Committee for an annual implementation programme; and has to complete all actions set out in the last annual implementation programme.

#### **Purpose and justification of the evaluation**

4. Now more than 10 years after its introduction into the Multilateral Fund's business, it would be time to take another look at this funding modality not only for marking the completion of the phase-out of CFCs but also for the application of experience gained to the phase-out of HCFCs. Since the 61<sup>st</sup> meeting of the Executive Committee HCFC phase-out management plans (HPMPs) have adopted a MYA modified model.

5. Relevant findings and lessons learned from an in-depth review of the MYA funding modality might therefore be beneficial for both formulation of new and implementation of approved HPMPs.

#### **A phased approach**

6. The evaluation will be organized in two phases. The desk study is the first part of the evaluation. It will analyze all existing documentation related to MYA implementation and will examine the quality of information provided. Complementary data could be collected through discussions with programme officers, implementing agencies and national ozone officers if necessary. It will formulate further evaluation issues as well as questions to be answered during field visits. It will help identify the sample of countries to be visited and will formulate work hypotheses to be tested during field visits.

7. The second part will consist of the preparation of case studies following field visits in several countries. The analysis of data collected during field visits will answer questions raised in the desk study and will help formulate the final report including conclusions and recommendations to be presented to the Executive Committee at its 66<sup>th</sup> meeting.

8. These terms of reference are for the first phase of the evaluation, i.e. the desk study. The terms of reference for the second phase will be built on the outcome of the first phase.

### **Objectives of the desk study**

9. The objective of desk study is to provide an in-depth review of the existing documentation on MYAs.

10. The desk-study will gather information on, *inter alia*:

- (a) **Effectiveness in achieving objectives.** Were MYA objectives achieved as planned? What were the difficulties and the advantages of this implementation modality, as reflected in the documentation? What was the influence of a multi-year, tranche-based funding modality on project functioning?
- (b) **Efficiency in handling allocated resources.** How overall allocated funds were subdivided between individual tranches and how available financial assets were spent in terms of disbursement and procurement of the necessary equipment; was the overall level of funding sufficient? Was the flexibility clause in the Agreement allowing the redistribution of funds between budget items used?
- (c) **Institutional and procedural issues related to project performance.** How did institutions (National Ozone Units and implementing agencies) adapt to this new modality?
- (d) **Causes of delays** e.g. were there delays in the implementation of the annual work programmes?
- (e) **Coordination among various parties.** Describe how did the main stakeholders collaborate within the framework of this new modality. Have usual cooperation patterns and roles assigned to participating stakeholders changed because of the introduction of MYAs? Did new co-operation patterns cause additional delays?
- (f) **Capacity building.** How has the MYAs helped improving technical and administrative capacity at the country level?
- (g) **Legislation related issues.** Was new legislation and regulation required? Which were the most effective tools of enforcement as well as the main obstacles?
- (h) **Monitoring, reporting and quality of data.** Analyze the quality and timeliness of reporting. How accurate were they in reflecting the ongoing reality? Should there be any modification in future reporting? How accurate are data collection methods (with special attention for ODS consumption data)?

- (i) **Communication and awareness-raising issues.** How well the MYAs were understood among stakeholders? Which were the main channels of communication and awareness-raising?
- (j) **Compliance issues.** Review whether projects and activities are in agreement with the 1985 Vienna Convention and the 1987 Montreal Protocol and their associated amendments and decisions.
- (k) **Any other issues** of importance for the formulating work-hypotheses for the MYA evaluation.

### **Scope of the desk study**

11. The desk study will focus on a sample of completed and/or ongoing MYA projects. The sample will include such representation as regional distribution, size of consumption (LVC countries, medium-sized and large-consuming countries), and other relevant considerations.

### **Methodology**

12. A team of two consultants will analyze the content of existing documents such as sectoral and NPPs and TPMPs with approved Agreements; verification reports; annual programmes; progress reports; relevant correspondence; and on-line MYA tables.

13. Furthermore, the consultants will discuss where necessary with members of the Multilateral Fund Secretariat and implementing agencies.

14. They will use narrative description and quantitative analysis as appropriate, and will organize data in tables and diagrams or any device aimed at providing a clear presentation of material.

15. The work will be subdivided between two consultants according to their competencies and areas of expertise.

16. The findings of the desk review will be peer-reviewed by an independent expert.

### **Timing**

17. The consultants will prepare the desk study during a period of 15 working days. Timing for the case studies and final report will be established once the desk study is completed and approved by the Executive Committee.

### **Output**

18. The desk study will yield a report (approximately 35 pages including annexes) that will provide a thorough review of the issues previously outlined. In addition to further evaluation questions and work hypotheses this report will also indicate countries to be visited for the elaboration of case studies. A final report will be issued after discussion with stakeholders and approval by the Executive Committee. Its endorsement by the Executive Committee is the condition to proceed with the second phase of the evaluation.

-----

Annex II

ARTICLE 5 COUNTRIES IN NON-COMPLIANCE

Country	CFC			
	In non-compliance with freeze (using 1999 data)	In non-compliance with 50% reduction (using 2005 data)	In non-compliance with 85% reduction (using 2007 data)	In non-compliance with 100% reduction (using 2010 data)
Antigua and Barbuda	0.0	0.0	0.0	0.0
Argentina	0.0	0.0	0.0	0.0
Bahamas	0.0	0.0	0.0	0.0
Bahrain	0.0	0.0	0.0	0.0
Bangladesh	219.0	0.0	67.7	**
Bosnia and Herzegovina	126.8	38.7*	18.5	0.0
Brazil	1,086.2	0.0	0.0	0.0
Burkina Faso	0.0	0.0	0.0	0.0
China	0.0	0.0	0.0	**
Costa Rica	0.0	0.0	0.0	0.0
Croatia	0.0	0.0	0.0	0.0
Democratic People's Republic of Korea	0.0	0.0	0.0	0.0
Democratic Republic of the Congo	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecuador	0.0	0.0	0.0	0.0
Ghana	11.0	0.0	0.0	0.0
India	0.0	0.0	0.0	**
Indonesia	0.0	0.0	0.0	0.0
Iran (Islamic Republic of)	0.0	0.0	0.0	**
Kenya	1.6	40.9	0.0	0.0
Lebanon	0.0	0.0	0.0	0.0
Malaysia	0.0	0.0	0.0	0.0
Mexico	0.0	0.0	0.0	0.0
Nigeria	636.2	0.0	0.0	0.0
Pakistan	0.0	0.0	0.0	0.0
Republic of Moldova	0.0	0.0	0.0	0.0
Serbia	0.0	0.0	0.0	0.0
Syrian Arab Republic	0.0	0.0	0.0	**
Thailand	0.0	0.0	0.0	0.0
Trinidad and Tobago	0.0	0.0	0.0	0.0
Turkey	0.0	0.0	0.0	0.0
Venezuela (Bolivarian Republic of)	0.0	180.6	0.0	0.0
Zimbabwe	0.0	0.0	0.0	0.0

\*In compliance with action plans.

\*\*For essential use authorizations for CFC consumption.



Country	CTC	
	In non-compliance with 85% reduction (using 2005 data)	In non-compliance with 100% reduction (using 2010 data)
Antigua and Barbuda	0.0	0.0
Argentina	0.0	0.0
Bahamas	0.0	0.0
Bahrain	0.0	0.0
Bangladesh	0.0	0.0
Bosnia and Herzegovina	0.0	0.0
Brazil	0.0	0.0
Burkina Faso	0.0	0.0
China	0.0	*
Costa Rica	0.0	0.0
Croatia	0.0	**
Democratic People's Republic of Korea	0.0	0.0
Democratic Republic of the Congo	14.2	0.0
Ecuador	0.0	0.0
Ghana	0.0	0.0
India	0.0	0.0
Indonesia	0.0	0.0
Iran (Islamic Republic of)	2.1	0.0
Kenya	0.0	0.0
Lebanon	0.0	0.0
Malaysia	0.0	0.0
Mexico	80.1	**
Nigeria	0.0	0.0
Pakistan	86.6	0.0
Republic of Moldova	0.0	0.0
Serbia	0.0	0.0
Syrian Arab Republic	0.0	0.0
Thailand	0.0	0.0
Trinidad and Tobago	0.0	0.0
Turkey	0.0	0.0
Venezuela (Bolivarian Republic of)	0.0	0.0
Zimbabwe	0.0	0.0

\* For process use exemptions.

\*\* For laboratory and analytical uses.

Country	HALON		
	In non-compliance with freeze (using 2002 data)	In non-compliance with 50% reduction (using 2005 data)	In non-compliance with 100% reduction (using 2010 data)
Antigua and Barbuda	0.0	0.0	0.0
Argentina	0.0	0.0	0.0
Bahamas	0.0	0.0	0.0
Bahrain	0.0	0.0	0.0
Bangladesh	0.0	0.0	0.0
Bosnia and Herzegovina	0.0	0.0	0.0
Brazil	0.0	0.0	0.0
Burkina Faso	0.0	0.0	0.0
China	0.0	0.0	0.0
Costa Rica	0.0	0.0	0.0
Croatia	0.0	0.0	0.0
Democratic People's Republic of Korea	0.0	0.0	0.0
Democratic Republic of the Congo	273.3	0.0	0.0
Ecuador	0.0	0.0	0.0
Ghana	0.0	0.0	0.0
India	0.0	0.0	0.0
Indonesia	0.0	0.0	0.0
Iran (Islamic Republic of)	0.0	0.0	0.0
Kenya	0.0	0.0	0.0
Lebanon	0.0	0.0	0.0
Malaysia	0.0	0.0	0.0
Mexico	22.7	0.0	0.0
Nigeria	126.8	0.0	0.0
Pakistan	2.8	0.0	0.0
Republic of Moldova	0.0	0.0	0.0
Serbia	0.0	0.0	0.0
Syrian Arab Republic	0.0	0.0	0.0
Thailand	0.0	0.0	0.0
Trinidad and Tobago	0.0	0.0	0.0
Turkey	0.0	0.0	0.0
Venezuela (Bolivarian Republic of)	0.0	0.0	0.0
Zimbabwe	0.0	0.0	0.0

Country	METHYL BROMIDE	
	In non-compliance with freeze (using 2002 data)	In non-compliance with 20% reduction (using 2005 data)
Antigua and Barbuda	0.0	0.0
Argentina	0.0	0.0
Bahamas	0.0	0.0
Bahrain	0.0	0.0
Bangladesh	0.0	0.0
Bosnia and Herzegovina	8.3	0.0
Brazil	0.0	0.0
Burkina Faso	0.0	0.0
China	0.0	0.0
Costa Rica	0.0	0.0
Croatia	0.0	0.0
Democratic People's Republic of Korea	0.0	0.0
Democratic Republic of the Congo	0.0	0.0
Ecuador	0.0	100.0
Ghana	0.0	0.0
India	0.0	0.0
Indonesia	0.0	0.0
Iran (Islamic Republic of)	0.0	0.0
Kenya	0.0	0.0
Lebanon	0.0	0.0
Malaysia	0.0	0.0
Mexico	0.0	0.0
Nigeria	0.0	0.0
Pakistan	0.0	0.0
Republic of Moldova	0.0	0.0
Serbia	0.0	0.0
Syrian Arab Republic	0.0	0.0
Thailand	287.5	0.0
Trinidad and Tobago	0.0	0.0
Turkey	0.0	0.0
Venezuela (Bolivarian Republic of)	0.0	0.0
Zimbabwe	0.0	0.0

Country	TCA		
	In non-compliance with freeze (using 2003 data)	In non-compliance with 30% reduction (using 2005 data)	In non-compliance with 70% reduction (using 2010 data)
Antigua and Barbuda	0.0	0.0	0.0
Argentina	0.0	0.0	0.0
Bahamas	0.0	0.0	0.0
Bahrain	0.0	0.0	0.0
Bangladesh	0.0	0.0	0.0
Bosnia and Herzegovina	2.0	0.0	0.0
Brazil	0.0	0.0	0.0
Burkina Faso	0.0	0.0	0.0
China	0.0	0.0	0.0
Costa Rica	0.0	0.0	0.0
Croatia	0.0	0.0	0.0
Democratic People's Republic of Korea	0.0	0.0	0.0
Democratic Republic of the Congo	0.0	0.7	0.0
Ecuador	1.5	0.0	0.0
Ghana	0.0	0.0	0.0
India	0.0	0.0	0.0
Indonesia	0.0	0.0	0.0
Iran (Islamic Republic of)	378.1	0.0	0.0
Kenya	0.0	0.0	0.0
Lebanon	0.0	0.0	0.0
Malaysia	0.0	0.0	0.0
Mexico	0.0	0.0	0.0
Nigeria	0.0	0.0	0.0
Pakistan	0.0	0.0	0.0
Republic of Moldova	0.0	0.0	0.0
Serbia	0.0	0.0	0.0
Syrian Arab Republic	0.0	0.0	0.0
Thailand	0.0	0.0	0.0
Trinidad and Tobago	0.0	0.0	0.0
Turkey	0.0	0.0	0.0
Venezuela (Bolivarian Republic of)	0.0	0.0	0.0
Zimbabwe	0.0	0.0	0.0

-----

### Annex III

#### Cost-effectiveness threshold values adopted at the 16<sup>th</sup> meeting of the Executive Committee in 1995

(c) Adopted the following sector and sub-sector cost-effectiveness threshold values to be applied to projects submitted to the Seventeenth Meeting;

Sector	US \$/kg ODP
AEROSOL	
Hydrocarbon	4.40
FOAM	
General	9.53
Flexible polyurethane	6.23
Integral skin	16.86
Polystyrene/polyethylene	8.22
Rigid polyurethane	7.83
HALON	
General	1.48
REFRIGERATION	
Commercial	15.21
Domestic	13.76
SOLVENT	
CFC-113	19.73
TCA	38.50

Source: UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/20

#### Special funding window for LVC countries

(g) Agreed to reserve:

- (iii) US \$6,630,000 exclusively for allocation to projects from low-ODS-consuming countries. This amount would be in addition to any funds received as a result of approval of projects from low-ODS-consuming countries that qualified under the cost-effectiveness thresholds listed above;

Source: UNEP/OzL.Pro/ExCom/16/20

#### Special funding window for small and medium-sized enterprises adopted at the 25<sup>th</sup> meeting of the Executive Committee in 1998

Accordingly, the Executive Committee decided to include an allocation of US \$10 million from the resource allocation for 1999 for a funding window designed to facilitate pilot conversions of significant groups of small firms that met the following criteria:

- (a) Given the fact that SME projects for low-volume consuming countries are currently fully eligible, this window should apply only to group projects from countries with annual ODS consumption of 360 ODP tonnes or more;

- (b) Eligible group projects for this initial pilot programme should be in the aerosol or foam sectors only, and should include firms with annual ODS consumption not exceeding the following:

<u>Aerosols:</u>		20 ODP tonnes/yr.
<u>Foams:</u>	Flexible	25 ODP tonnes/yr.
	Extruded polyethylene/polystyrene	25 ODP tonnes/yr.
	Flexible integral skin	10 ODP tonnes/yr.
	Rigid polyurethane foams	10 ODP tonnes/yr.

- (c) Group projects should be at a level of US \$1 million or less, and should have an overall cost-effectiveness of no more than 150 per cent of the level of the current cost-effectiveness thresholds for the relevant eligible subsectors in (b) above. Such group projects should use the most cost-effective technologies reasonably available, and should consider the possible use of centralized/group use of equipment and industrial rationalization;
- (d) The group project should be put forward with a government plan, including policies and regulations designed to ensure that the specific level of agreed reduction to be achieved was sustained;
- (e) No single country may apply for more than US \$1 million from this pilot funding window although projects from one country may cover more than one sector.

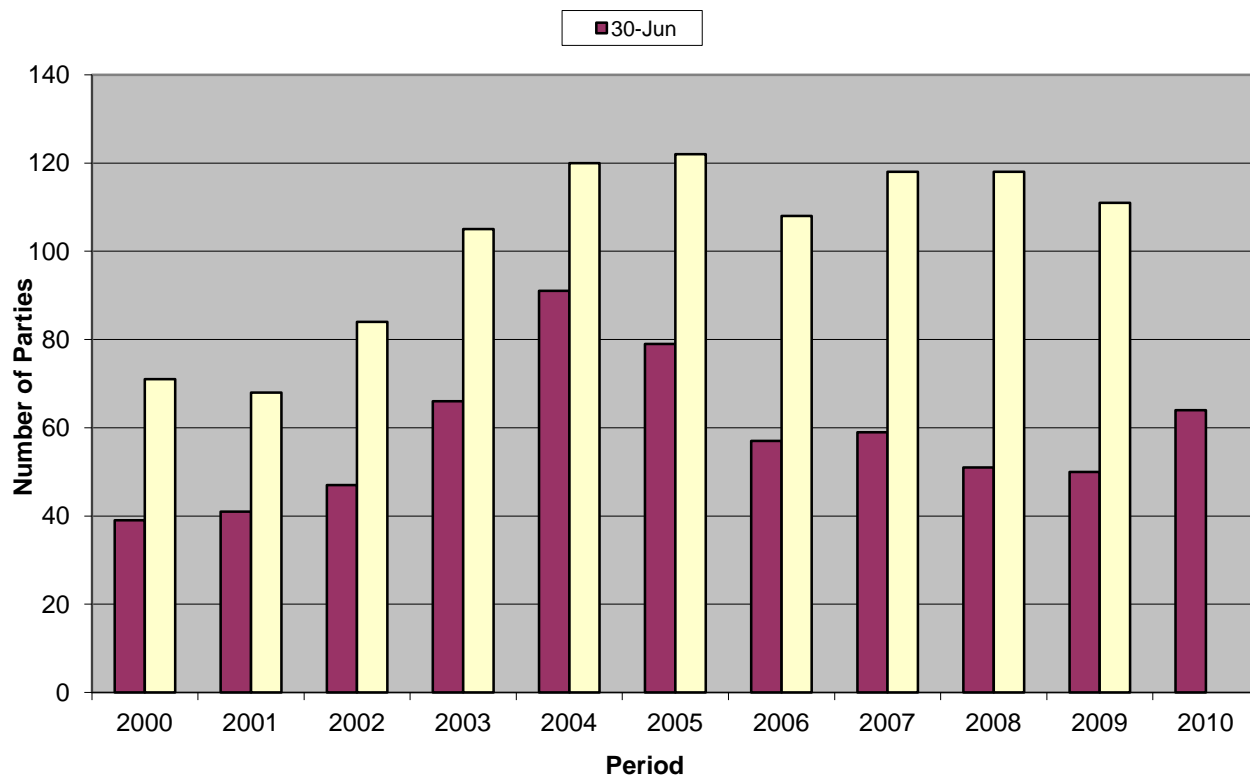
**(Decision 25/56)**

Source: UNEP/OzL.Pro/ExCom/25/68

-----

**Annex IV**

**ARTICLE 5 PARTIES REPORTING DATA WITHIN 6 AND 9 MONTHS**



	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>30-Jun</b>	39	41	47	66	91	79	57	59	51	50	64
<b>30-Sep</b>	71	68	84	105	120	122	108	118	118	111	

Source: Ozone Secretariat

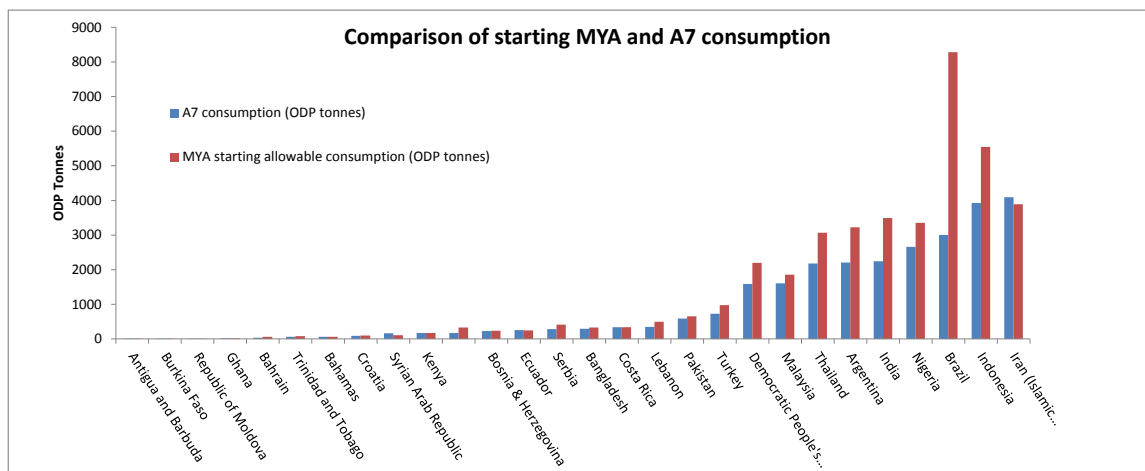
Annex V  
DELAYS IN SUBMISSION OF MYA FUNDING TRANCHES

Executive Committee meeting	MYA tranches due for submission	MYA tranches not submitted (total)	MYA tranches submitted	MYA tranches submitted but withdrawn	MYA tranches delayed (total)	MYA tranches delayed					Percentage delayed	Reasons for delay	MYA tranches	Government actions delayed	IA management and	Verification report problems	IA coordination problems	Other
						UNDP	UNEP	UNIDO	World Bank	Bilateral								
48	34	14	20	0	14	3	3	5	1	2	41.2	Pending verification report	5			5		
												Government delayed in signature of project document	4	4				
												IA problems of administrative nature	5		5			
49	17	4	13	0	4	0	0	2	1	1	23.5	Need to submit along with the companion UNDP project	1				1	
												Pending verification report	2			2		
												Awaiting clearance by the Gov.	1	1				
50	49	11	38	7	18	5	2	6	4	1	36.7	Milestones not achieved	4		4			
												Verification report problems	7			7		
												Grant agreement not signed	7	7				
51	38	16	22	0	16	5	5	3	2	1	42.1	Government actions delayed in adoption of necessary documents	6	6				
												UNEP and UNDP delayed development of administrative procedures for regional implementation	8		8			
												Awaiting the incorporation of the action plan that was recently approved by the Meeting of the Parties.	1		1			
												There was a delay in the travel of the consultant to undertake the verification audit.	1			1		
52	39	14	25	11	25	10	8	3	3	1	64.1	Low rate of expenditure/implementation	11		11			
												Verification report problems	3			3		
												Government actions delayed in adoption of necessary documents	11	11				
53	57	14	43	10	24	9	7	4	1	3	42.1	Delay in completion of planned activities	14		14			
												Government actions delayed in adoption of necessary documents	5	5				
												Verification report problems	2			2		
												Changes in the institutional arrangements at the NOU.	1	1				
												A7 data not reported	1	1				
												Info not provided	1	1				
54	53	27	26	1	28	13	10	2	1	2	66.0	Government actions delays in adoption of necessary documents	3	3				
												Low rate of expenditure/implementation	18		18			
												Verification report problems	6			6		
												Change of IA	1				1	
55	52	21	31	14	35	13	11	4	3	4	67.3	Low rate of expenditure/implementation	19		19			
												Late development of equipment specifications. Lack of coordination	2				2	
												Government actions delays in adoption of necessary documents	5	5				
												NOU restructuring	2	2				
												Verification report problems	6			6		
56	64	30	34	4	34	12	11	5	4	2	53.1	Low rate of expenditure/implementation	18		18			
												Government actions delays in adoption of necessary documents	5	5				
												NOU restructuring	2	2				
												Verification report problems	7			7		
												Agreement WP required to be amended	2		2			
57	90	32	58	7	39	7	13	12	6	1	43.3	Low rate of expenditure/implementation	24		24			
												Verification report problems	4			4		
												Government actions delayed	2	2				
												NOU restructuring	1	1				
												Lack of IA coordination	3				3	
												Late submission, unresolved issues	5		5			
58	75	50	25	2	52	9	22	9	7	5	69.3	Slow implementation, sufficient funds	25		25			
												Delay in signing agreement	14	14				
												Legislation is not in place	3	3				
												Institutional rearrangements	4	4				
												Verification report problems	3			3		
												Info not provided	3		3			
59	70	26	44	12	38	5	17	8	4	4	54.3	Low rate of expenditure/implementation	28		28			
												Licensing system is not in place	2	2				
												Delay in signing agreement	1	1				
												Verification report problems	5			5		
												Institutional changes	2	2				
60	55	30	25	0	30	5	16	4	3	2	54.5	Low rate of expenditure/implementation	23		23			
												Legislation is not in place	2	2				
												Verification report problems	5			5		
61	32	14	18	2	16	2	9	3	2	0	50	Low rate of expenditure/implementation	6		6			
												Info not provided	1		1			
												Delay in signing legal agreement	4	4				
												Verification report problems	2			2		
												NOU restructuring	1	1				
												Late legislation	1	1				
												Natural disaster	1				1	
62	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0							
63	5	1	4	0	1	0	0	0	1	0	20	Delay in signing legal agreement	1	1				
<b>Total</b>	<b>659</b>	<b>304</b>	<b>370</b>	<b>70</b>	<b>374</b>	<b>98</b>	<b>134</b>	<b>70</b>	<b>43</b>	<b>29</b>			<b>373</b>	<b>92</b>	<b>215</b>	<b>58</b>	<b>6</b>	<b>2</b>
<b>Per cent of total</b>		<b>45.1</b>			<b>56.8</b>	<b>26.2</b>	<b>35.8</b>	<b>18.7</b>	<b>11.4</b>	<b>7.7</b>				<b>24.7</b>	<b>57.6</b>	<b>15.5</b>	<b>1.6</b>	<b>0.5</b>



**Annex VI**  
**COMPARISON OF MYA CONSUMPTION IN THE STARTING YEAR AND ARTICLE 7 DATA IN THE SAME YEAR**

Country	A7 consumption (ODP tonnes)	MYA starting allowable consumption (ODP tonnes)
Antigua and Barbuda	1.1	1.8
Burkina Faso	7.4	7.4
Republic of Moldova	9.2	11.0
Ghana	13.1	17.5
Bahrain	32.4	58.7
Trinidad and Tobago	62.5	77.0
Bahamas	63.0	66.0
Croatia	88.7	98.0
Syrian Arab Republic	165.1	105.0
Kenya	168.6	168.8
Democratic Republic of the Congo	170.7	332.8
Bosnia & Herzegovina	230.0	235.3
Ecuador	256.3	246.0
Serbia	282.8	410.0
Bangladesh	294.9	328.7
Costa Rica	337.3	342.0
Lebanon	347.0	499.0
Pakistan	589.1	650.0
Turkey	731.2	977.0
Democratic People's Republic of Korea	1,585.2	2,200.0
Malaysia	1,605.5	1,855.0
Thailand	2,177.3	3,066.0
Argentina	2,211.6	3,220.0
India	2,241.6	3,489.0
Nigeria	2,662.4	3,352.7
Brazil	3,000.6	8,280.0
Indonesia	3,925.5	5,546.0
Iran (Islamic Republic of)	4,088.8	3,889.4
China	22,207	24,480
Total	22,207	64,010
Increase MYA allowable consumption over A7 (%)		29.2



**Annex VII**  
**COMPARISON OF PHASE PLANNED (MYA MAXIMUM ALLOWABLE CONSUMPTION) AND PHASE-OUT ACHIEVED (ARTICLE 7 DATA)**

Country	MYA	MYA approval	MYA allowable consumption and A7 data	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total	Per cent AC to A7 (%)	Percentage A7 in starting point	
Antigua and Barbuda	TPMP	2005	MYA AC								1.8	1.4	1.0	0.5	0.0	0.0	4.7	48.9	61.1	
			A7 data									1.1	1.1	0.0	0.1	0.0		2.3		
Argentina	NPP CFC	2004	MYA AC							3,220.0	2,047.0	1,997.0	686.0	636.0	586.0	0.0	9,172.0	68.1	68.7	
			A7 data								2,211.6	1,675.5	1,654.2	529.0	50.9	126.6		6,247.8		
Bahamas	TPMP	2001	MYA AC				66.0	58.0	48.0	36.0	25.0	14.0	0.0	0.0	0.0		247.0	74.4	95.5	
			A7 data				63.0	55.4	29.6	18.8	13.0	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0		183.8		
Bahrain	TPMP	2006	MYA AC									58.7	20.3	20.3	20.3	0.0	119.7	57.9	55.2	
			A7 data										32.4	14.7	11.7	10.5		69.3		
Bangladesh	NPP ODS	2004	MYA AC							328.7	289.7	207.2	87.1	71.0	53.0	0.0	1,036.7	115.3	89.7	
			A7 data								294.9	263.0	196.2	154.9	158.3	127.6		1,194.9		
Bosnia and Herzegovina	NPP ODS	2003	MYA AC						235.3	167.0	102.1	33	3.0	0.0	0.0	0.0	540.4	98.5	97.7	
			A7 data							230.0	187.9	50.8	32.6	22.1	8.8	0.0	532.2			
Brazil	NPP CFC	2002	MYA AC					8,280.0	6,967.0	5,020.0	3,070.0	2,050.0	1,000.0	424.0	74.0	0.0	26,885.0	37.5	36.2	
			A7 data						3,000.6	3,224.3	1,870.5	967.2	376.8	305.3	284.3	46.9		10,075.9		
Burkina Faso	NPP CFC	2006	MYA AC									7.4	5.4	5.4	5.4	0.0	23.7	70.8	99.9	
			A7 data										7.4	5.2	4.2	0.0		16.8		
China	SPP halon	1998	Halon 1211	21,480.0	16,110.0	10,740.0	9,351.0	7,962.0	5,670.0	5,670.0	5,670.0	0.0						80.3	90.7	
			Halon 1301	3,000.0	3,000.0	3,000.0	3,000.0	1,500.0	1,500.0	1,500.0	1,500.0	1,000.0	1,000.0	1,000.0	1,000.0	1,000.0	0.0			
			Halon total	24,480.0	19,110	13,740.0	12,351.0	9,462.0	7,170.0	7,170.0	7,170.0	1,000.0	1,000.0	1,000.0	1,000.0	1,000.0	0.0	104,653.0		
			A7 data	22,207.0	18,602.0	14,780.0	10,409.0	6,604.2	4,959.2	2,238.9	4,516.5	161.0	594.5	977.3	985.9			87,035.5		
Costa Rica	SPP methyl bromide	2002	MYA AC					342.0	342.0	298.8	273.6	253.2	210.0	174.0	114.0	0.0	2,007.6	96.8	98.6	
			A7 data							337.3	288.2	258.0	251.3	238.1	212.4	190.6	166.9	1,942.8		
Croatia	TPMP	2003	MYA AC						98.0	98.0	65.0	21.9	21.9	21.9	21.9	0.0	348.6	70.8	90.5	
			A7 data							88.7	78.2	43.5	31.4	5.0	0.0	0.0		246.8		
Democratic People's Republic of Korea	SPP CTC	2003	MYA AC						2,200.0	2,200.0	192.8	92.8	77.8	37.8	0.0	0	4,801.2	82.8	72.1	
			A7 data							1,585.2	2,198.9	191.4	0.0	0.0	0.0		3,975.5			
Democratic Republic of the Congo	TPMP	2006	MYA AC									332.8	99.8	99.8	99.8	0.0	632.2	36.7	51.3	
			A7 data										170.7	48.9	8.6	4.0	0.0	232.2		
Ecuador	NPP CFC	2003	MYA AC						246.0	235.0	150.0	80.0	42.0	21.0	21.0	0.0	795.0	81.3	104.2	
			A7 data							256.3	147.4	132.5	63.0	28.3	8.2	10.4		646.1		
Ghana	TPMP	2006	MYA AC									17.5	5.3	5.3	5.3	0.0	33.5	61.8	74.9	
			A7 data										13.1	4.2	0.0	3.4		20.7		
Iran (Islamic Republic of)	NPP CFC	2003	MYA AC						3,889.4	3,889.4	2,269.2	965.6	578.7	328.4	132.7	0.0	12,053.4	96.4	105.1	
			A7 data							4,088.8	3,471.9	2,221.0	953.3	549.5	240.6	100.3		11,625.4		
India	SPP CFC	2004	MYA AC							3,489.0	2,266.0	1,560.0	964.0	417.0	273.0	0.0	8,969.0	107.4	64.2	
			A7 data								2,241.6	1,957.8	3,560.3	998.2	216.5	659.9		9,634.3		
Indonesia	SPP CFC	2004	MYA AC							5,546.0	3,880.0	2,331.0	1,122.0	30.0	30.0	0.0	12,939.0	52.1	70.8	
			A7 data								3,925.5	2,385.3	231.0	202.6	0.0	0.0		6,744.4		
Kenya	NPP CFC	2003	MYA AC						168.8	120.0	90.0	60	30.0	10.0	0.0	0.0	478.8	114.6	99.9	
			A7 data							168.6	131.7	160.6	57.7	22.7	7.5	0.0		548.8		
Lebanon	NPP CFC	2004	MYA AC							499.0	362.0	235.0	75.0	35.0	0.0		1,206.0	80.2	69.5	
			A7 data								347.0	287.3	224.4	74.5	33.8	0.0		967.0		
Malaysia	NPP ODS	2002	MYA AC					1,855.0	1,566.0	1,136.0	699.0	579.0	490.0	401.0	332.0	0.0	7,058.0	80.1	86.5	
			A7 data						1,605.5	1,174.4	1,128.5	668.3	564.2	234.2	173.7	105.2		5,654.0		

Country	MYA	MYA approval	MYA allowable consumption and A7 data	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total	Per cent AC to A7 (%)	Percentage A7 in starting point
Mexico	NPP PROD	2003	MYA AC						22,000.0	22,000.0	22,000.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	66,000.0	33.2	39.5
			A7 data							8,694.0	8,044.0	5,201.0	0.0	0.0	0.7	0.0		21,939.7	
Nigeria	NPP CFC	2003	MYA AC						3,352.7	3,137.0	1,725.4	1,015.9	507.6	286.1	86.1	0.0	10,110.8	56.8	79.4
			A7 data							2,662.4	2,116.1	466.1	454.0	17.5	16.5	15.1		5,747.7	
Pakistan	SPP CTC	2003	MYA AC						650.0	389.3	61.9	42.0	32.0	15.0	0.0	0.0	1,190.2	128.7	90.6
			A7 data							589.1	752.4	148.5	41.8	0.0	0.0	0.0		1,531.8	
Republic of Moldova	TPMP	2007	MYA AC										11.0	11.0	11.0	0.0	33.0	27.9	83.6
			A7 data											9.2	0.0	0.0	0.0	9.2	
Serbia	NPP CFC	2004	MYA AC							410.0	392.0	268.0	125.0	85.0			1,280.0	56.1	69.0
			A7 data								282.8	52.1	233.8	53.5	76.7	19.2	0.0	718.1	
Syrian Arab Republic	SPP methyl bromide	2001	MYA AC				105.0	100.8	99.0	65.7	43.4	18.0	6.0	0.0			437.9	183.7	
			A7 data				165.1	152.7	128.7	113.6	91.4	64.8	45.0	27.0	16.2			804.5	
Thailand	NPP ODS	2002	MYA AC					3,066.0	2,777.0	2,291.0	1,364.0	1,121.0	912.0	704.0	496.0	0.0	12,731.0	61.5	71.0
			A7 data						2,177.3	1,857.0	1,358.3	1,259.9	453.7	385.6	190.3	141.1		7,823.2	
Trinidad and Tobago	TPMP	2003	MYA AC						77.0	77.0	34.1	34.1	0.0	0.0			222.2	53.4	81.2
			A7 data							62.5	35.0	18.3	2.9	0.0	0.0	0.0		118.7	
Turkey	NPP CFC	2001	MYA AC				977.0	909.0	534.0	316.0	150.0	0.0	0.0	0.0	0.0		2,886.0	78.4	74.8
			A7 data				731.2	698.9	440.9	257.6	132.8	0.2	0.0	0.0	0.1	0.0		2,261.7	

Annex VIII

FINANCIAL STATUS OF THE MYAs IN THE SAMPLE

Agreements	Total funds approved	Funds returned	Funds disbursed as of December 2010	Balance	Estimated disbursement in 2011 as of December 2010	Funds obligated as of December 2010	Difference between balance and funds obligated
Antigua and Barbuda CFC phase-out plan	97,300	0	0	97,300	97,300	97,300	0
Argentina CFC phase-out plan	7,360,850	0	4,245,682	3,115,168	287,000	678,846	2,436,322
Bahamas CFC phase-out plan	530,946	0	530,946	0	0	0	0
Bahrain CFC phase-out plan	617,500	0	352,322	265,178	234,742	50,079	215,099
Bangladesh ODS phase- out plan	1,173,925	0	484,320	689,605	319,914	424,726	264,879
Bosnia and Herzegovina ODS phase-out plan	862,161	0	482,961	379,200	125,000	26,020	353,180
Brazil CFC phase- out plan	26,700,000	0	22,538,321	4,161,679	998,803	0	4,161,679
Burkina Faso CFC phase-out plan	387,369	0	384,369	3,000	0	0	3,000
China domestic refrigeration	7,332,989	0	7,332,989	0		0	0
China foam	53,846,000	0	53,412,500	433,500	433,500	433,500	0
China halon	62,000,000	0	61,750,000	250,000	250,000	250,000	0
China production CFC	150,000,000	0	150,000,000	0	0	0	0
China tobacco	11,000,000	0	11,000,000	0		0	0
Costa Rica methyl bromide	4,845,283	0	4,178,116	667,167	160,120	0	667,167
Croatia CFC phase-out plan	379,254	0	370,896	8,358	5,000	8,358	0
Democratic People's Republic of Korea CTC phase-out plan	5,684,541	0	5,679,057	5,484	3,001	3,359	2,125
Democratic Republic of the Congo CFC phase-out plan	625,000	0	422,636	202,364	140,016	16,590	185,774
Ecuador CFC phase-out plan	1,667,626	0	1,202,287	465,339	428,155	203,793	261,546
Ghana CFC phase-out plan	344,894	0	344,894	0	0	0	0
India CFC phase-out plan	13,425,908	0	12,952,552	473,356	261,929	20,294	453,062
Indonesia ODS phase-out plan	20,644,837	0	20,343,463	301,374	139,739	0	301,374
Iran (Islamic Republic of ) CFC phase-out plan	11,014,755	0	10,986,654	28,101	25,410	0	28,101
Kenya CFC phase-out plan	692,000	0	622,914	69,086	69,086		69,086
Lebanon CFC phase-out plan	2,091,420	0	2,085,164	6,256	5,005	0	6,256
Malaysia ODS phase-out plan	11,517,005	0	11,441,013	75,992	0	0	75,992
Mexico production CFC	31,849,437	0	31,804,171	45,266	45,000	45,266	0
Nigeria CFC phase-out plan	13,130,784	0	12,065,054	1,065,730	255,775	17,870	1,047,860

Agreements	Total funds approved	Funds returned	Funds disbursed as of December 2010	Balance	Estimated disbursement in 2011 as of December 2010	Funds obligated as of December 2010	Difference between balance and funds obligated
Pakistan CTC phase-out plan	2,745,665	-542	2,739,905	5,218	3,900	1,910	3,308
Republic of Moldova CFC phase-out plan	520,000	0	511,915	8,085	6,468	0	8,085
Serbia CFC phase-out plan	2,742,544	0	1,411,883	1,330,661	250,000	45,904	1,284,757
Syrian Arab Republic methyl bromide	1,084,139	-1,572	889,819	192,748	100,000	97,962	94,786
Thailand ODS phase-out plan	14,728,626	0	11,729,323	2,999,303	1,584,797	2,999,303	0
Trinidad and Tobago CFC phase-out plan	460,000	0	414,685	45,315	36,252	0	45,315
Turkey CFC phase-out plan	8,565,903	0	8,565,903	0	0	0	0
Venezuela (Bolivarian Republic of) CFC phase-out plan	6,112,189	0	5,238,735	873,454	520,000	508,769	364,685
Zimbabwe methyl bromide	3,724,970	0	3,724,970	0		0	0
<b>Grand total</b>	<b>480,505,820</b>	<b>-2,114</b>	<b>462,240,419</b>	<b>18,263,286</b>	<b>6,785,913</b>	<b>5,929,849</b>	<b>12,333,437</b>

Annex IX

TRAINING, CERTIFICATION, ENFORCEMENT OF IMPORT CONTROL, RECOVERY AND RECYCLING OPERATION

CP reporting section	Legislation	Country															Total reported	Yes	Per cent	
		Antigua and Barbuda	Argentina	Brazil	Burkina Faso	China	Costa Rica	Croatia	Democratic Republic of the Congo	India	Indonesia	Mexico	Republic of Moldova	Turkey	Venezuela (Bolivarian Republic of)	Zimbabwe				
1.4	<b>Training and certification programmes</b>																			
1.4.1	<b>Training programmes</b>																			
1.4.1.1	Requiring training of customs officers	n.a.	No	No	Yes	Yes	No	No	Yes	n.a.	No	No	Yes	No	No	Yes		13	5	<b>38.5</b>
1.4.1.2	Requiring training of refrigeration service technicians	n.a.	No	Yes	Yes	Yes	No	Yes	Yes	n.a.	No	No	Yes	Yes	Yes	Yes		13	9	<b>69.2</b>
1.4.1.3	Requiring certification of refrigeration service technicians	n.a.	No	No	No	Yes	No	Yes	Yes	n.a.	Yes	No	Yes	Yes	n.a.	Yes		12	7	<b>58.3</b>
1.4.1.4	System for monitoring and evaluation of training programmes	n.a.	Yes	No	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	No	Yes	Yes	No	Yes	Yes		13	9	<b>69.2</b>
1.4.2	<b>Certification programmes</b>																			
1.4.2.1	Requiring training of customs officers	n.a.	n.a.	No	Yes	Yes	No	No	Yes	Yes	No	No	No	No	No	Yes		13	5	<b>38.5</b>
1.4.2.2	Requiring training of refrigeration service technicians	n.a.	n.a.	No	Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	No	No	Yes	Yes	Yes	Yes		13	9	<b>69.2</b>
1.4.2.3	Requiring certification of refrigeration service technicians	n.a.	n.a.	No	Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	No	Yes	Yes	No	Yes		13	9	<b>69.2</b>
1.4.2.4	System for monitoring and evaluation of training programmes	n.a.	Yes	No	Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No	Yes	Yes		14	11	<b>78.6</b>
1.5	<b>Recovery and recycling</b>																			
1.5.1	Mandatory recovery and recycling	n.a.	No	Yes	Yes	Yes	No	Yes	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes		14	10	<b>71.4</b>
1.5.2	Monitoring system for reporting recovered and recycled ODS	n.a.	Yes	Yes	No	Yes	No	Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	No	Yes	Yes		14	10	<b>71.4</b>
2	<b>Enforcement of imports control</b>																			
2.1	Registration of ODS importers	n.a.	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes		14	14	<b>100.0</b>
2.2	A shared database on import quotas and actual imports between customs and ozone office	n.a.	Yes	No	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No	Yes	Yes	Yes	No	No	Yes		14	10	<b>71.4</b>
2.3	Number of instances of unauthorized ODS imports stopped	n.a.	0	0	0	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0	1	0	0	n.a.	1		8	2		
2.4	Estimated quantities (in metric tonnes) and origin (country) of unauthorized imports stopped	n.a.	0	0	0	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0	0	0	0	n.a.	1		8	1		
		<b>Recovery and recycling operations</b>															<b>Total</b>			
	Recovered CFC 11	0	2.19	0.75	0	6.92	0	0	0	0	0	0.06	0	0	0	0				9.9
	Recovered CFC 12	0	20.3	8.51	0	5.45	0.25	0	0	26	0	120	1.7	0	0.005	0				182.2
	Recovered HCFC-22	0	38.5	46.3	0	0	0	1.2	0	0	0	39	0.36	0	78.9	0				204.3
	No of recovery machines in operation	5	470	2,000	10	395	120	57	0	680	0	1,820	90	1,075	632	0				7,354.0
	No of recovery machines not in operation	1	85	0	3	0	80	2	0	0	0	0	0	0	386	0				557.0
	No of recycling machines in operation	0	8	366	2	950	7	8	0	18	0	0	6	27	114	0				1,506.0
	No of recycling machines not in operation	2	1	114	2	0	3	1	0	0	0	0	0	0	6	0				129.0
	No of CFC end-users converted/retrofitted	0	1	254	0	0	182	4	0	7	0	0	10	139	0	0				597.0
	<b>Total number of recovery and recycling machines in operation</b>																			<b>8,860.0</b>
	<b>Total number of recovery and recycling machine not s in operation</b>																			<b>686.0</b>
	<b>Percentage of R&amp;R machines not in operation</b>																			<b>7.18</b>
	<b>Total ODS recovered MT</b>																			<b>396.4</b>
	<b>ODS recovered per one R&amp;R machine MT/unit</b>																			<b>0.045</b>

9,546.0

Annex X INVOLVEMENT OF AGENCIES AND IMPLEMENTATION DELAY MULTI-AGENCY INVOLVEMENT																		
Country	Agency	Number of agencies	MYA sector	MYA subsector	48 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	49 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	50 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	51 <sup>st</sup> meeting submission delay decision	52 <sup>nd</sup> meeting submission delay decision	53 <sup>rd</sup> meeting submission delay decision	54 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	55 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	56 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	57 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	58 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	59 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	60 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	
Argentina	UNIDO	2	CFC phase-out plan		Pending verification report													
Bahrain	UNDP/UNEP	2	CFC phase-out plan									Lack of anticipated completion of first tranche activities (UNDP). Delay in signing the MOU and transferring funds due to change in training institute (UNEP).	Activities for the completion of the first tranche were not completed due to the delay in hiring a consultant and the associated delay with finalizing the specifications for the equipment order (UNDP). Continued delay in signing the MOU and transferring funds for training institute (UNEP).	The agreement has been signed and implementation is underway with phase I due to be completed in the first week of March 2009. The submission date for the second tranche will be coordinated among the agencies involved based on progress in the first tranche. It will be submitted to either the 58th or 59th meeting. Reasons for delays given to previous meetings were that activities in the first tranche had not been completed due to the delay in hiring a consultant and the associated delay finalizing the specifications for the equipment order (UNDP). Implementation has been slow. Reasons for this given at previous meetings include the continued delay in signing the MOU and transferring funds for a training institute (UNEP).	Sufficient funds from approved tranches (UNDP). Replacement of the Training Institute (UNEP).			
Bangladesh	UNDP/UNEP	2	ODS phase-out plan		Government delayed in signature of project document (UNDP). Government delayed in signature of project document (UNEP).	To accommodate time required to complete performance verification of the previous year (UNDP). To accommodate time required to complete performance verification of the previous year (UNEP).	There were inconsistencies in the verification audit and the draft annual plan provided to the Bank that need to be resolved (2005). Signature of the project document is still delayed. The NOU has indicated that the project should be signed by end of September (2006) (UNDP). Signature of the project document is still delayed. The NOU has indicated that the project should be signed by end of September (2005). Government delayed signature of project document (2006) (UNEP).	Tranche request pending signature of project document. UNDP Country Office confirmed that the matter was presented to the Steering Committee Meeting at the Ministry of Environment and Forest, and the project document has been cleared by the Planning Commission and now awaiting the Advisor's (of the Caretaker Government) signature. After the Advisor's signature, the project document will go to the final step of the government clearance process. UNDP Country Office expects that the process will not take longer than one month (UNDP). Waiting for signature of the Lead Agency's project document (UNEP).	Late project document signature, the need for revision to the plan, and sufficient funds from the first tranche for 2007 (UNDP). Late project document signature, the need for revision to the plan, and sufficient funds from the first tranche for 2007 (UNEP).	Tranches for 2005 and 2006 were submitted without verification reports and the 2007 tranche is expected to be submitted with the 2008 tranche after approval of 2005 and 2006 tranches (UNDP). Tranches for 2005 and 2006 were submitted without verification reports and the 2007 tranche is expected to be submitted with the 2008 tranche after approval of 2005 and 2006 tranches (UNEP).	The verification of the 2006 consumption and revision of the Action Plan have not been completed (UNDP). The verification of the 2006 consumption and revision of the Action Plan have not been completed (UNEP).	Delay was due to lack of significant disbursement on the first tranche due to in part the fact that no supplier provided a bid for the retrofitting equipment in the plan (UNDP). Delay was due to lack of significant disbursement on the first tranche due to in part the fact that no supplier provided a bid for the retrofitting equipment in the plan (UNEP).						
Brazil	UNDP/Germany	2	CFC phase-out plan															
Burkina Faso	Canada/UNEP	2	CFC phase-out plan															
China	UNIDO/Italy	2	Domestic refrigeration															
Democratic Republic of the Congo	UNDP/UNEP	2	CFC phase-out plan						Project document has not been signed (UNDP). Political situation in the country (UNEP).	Slow progress in implementing current work plan (UNDP). Slow progress in implementing current work plan (UNEP).	The request for second tranche was not submitted as the deliverables on the first tranche were not sufficiently advanced in implementation (UNDP). The request for second tranche was not submitted as the deliverables on the first tranche were not sufficiently advanced in implementation (UNEP).		Verification report not completed (UNDP). Verification report not completed (UNEP).					Low disbursements (UNDP). Insufficient progress made with respect to the implementation of the approved tranche due to structural and administrative changes in the Ministry (UNEP).

Country	Agency	Number of agencies	MYA sector	MYA subsector	48 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	49 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	50 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	51 <sup>st</sup> meeting submission delay decision	52 <sup>nd</sup> meeting submission delay decision	53 <sup>rd</sup> meeting submission delay decision	54 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	55 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	56 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	57 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	58 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	59 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	60 <sup>th</sup> meeting submission delay decision
Ecuador	IBRD/UNEP/UNIDO	3	CFC phase-out plan		Delays regarding the management audit (IBRD).												
India	UNDP	1	CFC phase-out plan	Foam													
India	UNDP/UNIDO	2	CFC phase-out plan	Refrigeration manufacturing													
India	UNDP/UNEP/Germany/Switzerland	4	CFC phase-out plan	Refrigeration servicing													
Indonesia	IBRD/UNDP	2	ODS phase-out plan	Aerosol													
Indonesia	IBRD	1	ODS phase-out plan	Foam													
Indonesia	IBRD	1	ODS phase-out plan	MAC													
Indonesia	UNDP	1	ODS phase-out plan	Refrigeration manufacturing													
Indonesia	UNDP	1	ODS phase-out plan	Refrigeration servicing													
Indonesia	UNIDO	1	ODS phase-out plan	Solvent													
Iran (Islamic Republic of)	Germany	1	CFC phase-out plan	Foam, MAC training, management													
Iran (Islamic Republic of)	France	1	CFC phase-out plan	MAC R&R													
Iran (Islamic Republic of)	UNDP	1	CFC phase-out plan	Refrigeration manufacturing													
Iran (Islamic Republic of)	UNIDO	1	CFC phase-out plan	Refrigeration servicing/assembly/solvents													
Iran (Islamic Republic of)	UNEP	1	CFC phase-out plan	Regulations													
Nigeria	UNDP/UNIDO	2	CFC phase-out plan														
Republic of Moldova	UNDP/UNEP	2	CFC phase-out plan														
Serbia	UNIDO/Sweden	2	CFC phase-out plan														

**INVOLVEMENT OF AGENCIES AND IMPLEMENTATION DELAY**

**SINGLE AGENCY INVOLVEMENT**

Country	Agency	MYA sector	MYA subsector	48 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	49 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	50 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	51 <sup>st</sup> meeting submission delay decision	52 <sup>nd</sup> meeting submission delay decision	53 <sup>rd</sup> meeting submission delay decision	54 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	55 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	56 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	57 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	58 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	59 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	60 <sup>th</sup> meeting submission delay decision
Antigua and Barbuda	IBRD	CFC phase-out plan				Being transferred to UNIDO	The Grant Agreement is not yet in place.	Grant agreement has not been signed.	Awaiting signature of the grant agreement.	Grant agreement not signed.	Due to delays in signing of the grant agreement, terms and conditions of the agreement are being revisited by WB regional management.	Current delay due to the time elapsed since the approval, it was necessary to change the work plan. Implementation has begun with the funds approved in the first tranche and a verification audit is being conducted.	The grant agreement has been signed. However, due to the time elapsed since the approval of the agreement, the Bank indicated that it was necessary to change the work plan, begin implementation using the funds approved in the first tranche, and conduct a verification audit. The same reason for delay was given to previous meetings.	Due to the need to change the work plan, remaining funds from the first tranche, and the need to conduct a verification audit.	Due to non-advancement of funds for the Grant Agreement that funds on a reimbursement basis.	Funds not advance to NOU due to the financial crisis as per the reimbursement approach agreed in the signed grant agreement.
Bahamas	IBRD	CFC phase-out plan				The Grant Agreement is not in place										
Bosnia and Herzegovina	UNIDO	ODS phase-out plan				Government delayed signature of project document.	Lack of cooperation.									
China	IBRD	Foam				Milestone not achieved. Approval will be considered at the 51st meeting.										
China	IBRD	Halon														
China	IBRD	Production CFC														
China	UNIDO	Tobacco														
Costa Rica	UNDP	Methyl bromide														
Democratic People's Republic of Korea	UNIDO	CTC phase-out plan														
Ghana	UNDP	CFC phase-out plan														



Country	Agency	Number of agencies	MYA sector	MYA subsector	48 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	49 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	50 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	51 <sup>st</sup> meeting submission delay decision	52 <sup>nd</sup> meeting submission delay decision	53 <sup>rd</sup> meeting submission delay decision	54 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	55 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	56 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	57 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	58 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	59 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	60 <sup>th</sup> meeting submission delay decision	
Kenya	France		CFC phase-out plan				Submitted to the 48th meeting but withdrawn at request of Secretariat.	Submitted to the 48th meeting but withdrawn at request of Secretariat.	Submitted to the 48th meeting but withdrawn at request of Secretariat.	Submitted to the 48th meeting but withdrawn at request of Secretariat.	Submitted to the 48th meeting but withdrawn at request of Secretariat.	Submitted to the 48th meeting but withdrawn at request of Secretariat.	Submitted to the 48th meeting but withdrawn at request of Secretariat.	Submitted to the 48th meeting but withdrawn at request of Secretariat.	Submitted to the 48th meeting but withdrawn at request of Secretariat.	Submitted to the 48th meeting but withdrawn at request of Secretariat.	Submitted to the 48th meeting but withdrawn at request of Secretariat.	
Mexico	UNIDO		Production CFC															
Pakistan	UNIDO		CTC phase-out plan				Verification was inadequate and there were compliance issues.	Waiting for incorporation of action plan that was recently approved by the Meeting of the Parties.	Verification report has not been completed.	Verification was inadequate.								
Syrian Arab Republic	UNIDO		Methyl bromide															
Thailand	IBRD		ODS phase-out plan												Not provided.	More time needed to plan activities for the final tranche.		
Trinidad and Tobago	UNDP		CFC phase-out plan															
Turkey	IBRD		CFC phase-out plan										To be provided.	The need to establish alternative working arrangements (now that the Turkey ODS umbrella project is closed) to ensure that the verification and reporting exercises can be carried out with the full support of all the parties. This is the same as the reason given to the last meeting. The tranche is expected to be submitted to the 58th meeting.	Due to slow level of implementation of existing tranche and lack of verification report	Due to lack of verification report.	Verification audits (2007 and 2008) not completed and annual programme incomplete.	
Venezuela (Bolivarian Republic of)	UNIDO		CFC phase-out plan		Pending verification report		Previous tranche not released prior to the submission of the current request and verification report not received in time.				Due to possible transfer of activities from the World Bank to UNIDO, the Government of Bolivarian Republic of Venezuela has decided to postpone submission of the tranche.	Pending government decision on responsibility for the chiller component.	Incomplete verification report and potential compliance issue.					
Zimbabwe	UNIDO		Methyl bromide															

## Annex XI

## DATES OF INTRODUCTION OF LICENSING AND PERMITS SYSTEMS AND LEGISLATION BANNING IMPORT OF USED CFC REFRIGERATION EQUIPMENT

Country	MYA type	Date of MYA	Date of acceding Montreal Amendment (MA)	Date of introduction of licensing or permit system on import of ODS	Duration between MYA approval and introduction of licensing import system (years) ( 5-3)	Duration between acceding MA and introduction of licensing or permit import system (years) ( 5-4)	Date of introduction of legislation banning import of used CFC refrigeration equipment	Duration between MYA approval and introduction of legislation banning import of used CFC refrigeration equipment (years) ( 8-3)
Antigua Barbuda	TPMP	2004.12	2000.02.15	1999.01.10	-5	-1	2010.01.01	6
Argentina	NPP CFC	2004.04	2001.02.15	Date not known			Not adopted	
Bahamas	TPMP	2001.12	2005.03.16	2006.01.02	5	1	2006.01.01	5
Bahrain	TPMP	2006.11	2001.01.13	1999.01.01	-7	-2	1999.01.01	-7
Bangladesh	NPP CFC	2004.04	2001.07.27	2005.05.01	1	4	2005.01.05	1
Bosnia and Herzegovina	NPP ODS	2003.12	2003.08.11	2007.05.15	4	4	2007.01.07	4
Brazil	NPP CFC	2002.04	2004.06.30	Date not known			2000.09.14	-2
Burkina Faso	NPP CFC	2006.12	2002.11.11	1997.01.01 2006.01.01 (Permits)	0	4	2006.01.01	0
China	SPP CFC	2002.11	2010.05.19	2000.01.01	-2	-10	2007.01.01	5
Costa Rica	SPP MB	2001.12	2005.12.01	1992.01.01	-9	-7	Not adopted	
Croatia	TPMP	2003.04	2000.08.09	1999.01.30	-4	-1	1999.01.07	-4
Democratic People's Republic of Korea	SPP CTC	2003.12	2001.12.13	2000.01.02	-3	-1	2007.01.01.	4
Democratic Republic of the Congo	TPMP	2006.07	2001.10.19	2004.01.01	-2	3	2004.01.01	-2
Ecuador	NPP CFC	2003.12	2007.16.02	2004.05.27	1	-3	2003.08.04	0
Ghana	TPMP	2006.11	2005.08.08	1995.01.01	-11	-10	2010.01.01	4
India	SPP CFC	2004.04	2003.03.03	2000.07.19	-4	-3	2003.01.01	-1
Indonesia	SPP CFC	2002.11	2006.01.26	Date not known			Date not known	
Iran (Islamic Republic of)	NPP CFC	2003.12	2001.10.17	2003.05.17	0	2	2003.07.14	0
Kenya	NPP CFC	2004.12	2000.07.12	2007.05.31	3	7	2003.07.14	-1
Lebanon	NPP CFC	2004.04	2000.07.31	2003.01.01	-1	3	2005.06.30	1
Malaysia	NPP ODS	2001.12	2001.10.26	1999.01.01	-2	-2	2000.01.01	-1
Mexico	NPP Prod	2004.07	2006.07.28	2006.01.01	2	0	Not adopted	
Nigeria	NPP CFC	2002.11	2001.09.27	N.A.			Date not known	
Pakistan	SPP CTC	2003.12	2005.09.02	2000.01.08	-3	-5	Not adopted	
Republic of Moldova	TPMP	2007.07	2005.05.24	1998.01.01	-9	-7	2002.01.01	-5
Serbia	NPP CFC	2004.07	2005.03.22	1998.01.01	-6	-7	2004.01.01	0
Syrian Arab Republic	SPP MB	2001.07	1999.11.30	1999.01.01	-2	0	Date not known	
Thailand	NPP ODS	2001.12	2003.06.23	1989.01.12	-12	-14	1997.01.04	-4
Trinidad and Tobago	TPMP	2003.07	1999.06.10	1999.01.01	-4	0	2008.01.01	5
Turkey	NPP CFC	2001.12	2003.10.24	1993.01.01 License 1997.01.07 Permits	-4	-6	2000.01.01	-1
Venezuela (Bolivarian Republic of)	NPP CFC	2004.04	2002.05.13	2006. 03	2	4	n.a.	
Zimbabwe	TPMP		Not yet	Date not known				

**Annex XII**

**PRICES OF CFCs AND THEIR ALTERNATIVES (US \$/KG)**

<b>ODS</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
CFC-11	7.09	9.67	10.05	11.42	12.3	20.85
HCFC-141b			3.87	6.66	5	6.58
CFC-12	8.98	10.95	12.81	11.52	10.84	11.65
HFC-134a	12.21	13.16	12.44	11.37	12.52	17.23

-----

## **Annex XIII**

### **EXAMPLES OF INSTITUTIONAL SET UP IN THE IMPLEMENTATION OF MYAS**

#### **UNDP**

##### **Bangladesh's national phase-out plan (NPP)**

1. The Project Implementation and Monitoring Unit (PIMU) is in charge of the implementation of the NPP in Bangladesh. The budget of the PIMU (US \$365,000) is part of the overall NPP budget of US \$2,090,000. It includes salaries for a project coordinator and five support staff for seven years, the cost of an international consultant, travel and office equipment. UNDP submitted the project document for review by the Government of Bangladesh in August 2004. The Government review process took several years. One of the issues was that one department in the government did not agree with the staffing of the PIMU as stated in the project document. The project document was signed in March 2007 only. Recruitment of project staff was completed in July 2009. It was difficult to identify suitably qualified candidates for some of the positions in the PIMU which resulted in a lengthy recruitment process. The planned date of completion of NPP is September 2011. The actual duration of the operation of the PIMU had to be substantially changed as compared to the initial plan.

##### **National phase-out plan (NPP) in Brazil**

The NPP in Brazil established a PIMU to support the Government in implementing planned activities. In addition, the PIMU is of public awareness activities and of assisting the Government's ozone unit, PROZON. The PROZON is the Brazilian Government National Coordinating Committee for all activities related to Ozone Layer Protection and includes representatives of seven ministries. It is responsible for monitoring; preparing the annual work plans and progress reports for the implementation of the NPP, in accordance with Executive Committee's requirements; updating the consumption data in the end-user sector; preparing a revised strategy; and accounting for project expenditures. The proposed overall budget of the Brazilian NPP was US \$42.5 million, including the budget of PIMU of US \$2.7 million representing 6.3 per cent of the overall budget. The project document did not comprise any details on the number and qualification of PIMU staff and other costs justifying the budget. The Executive Committee approved a budget of US \$26.7 million. The budget and actual cost of PIMU as well as its staffing are not known.

#### **UNIDO**

##### **Argentina's national phase-out plan (NPP)**

In Argentina, the Government, assisted by UNIDO, carried out the overall project management. The Project Management Unit (PMU) managed the implementation of the phase-out plan in the refrigeration sector. The Government designated the PMU coordinator. The Ozone Office was responsible for tracking the promulgation and enforcement of policy and legislation. In addition, it assisted UNIDO with the preparation of annual implementation plans and progress report to the Committee. Teams of experts designated by provincial governments (environmental and industry departments), customs offices, education and training institutions and industries dealt with the management at the regional level. Similar implementation and management teams had been organized in Buenos Aires, Rosario, Mendoza, Mar del Plata as well as in their suburbs. The budget of the project management and technical support (MTS) component is US \$667,350, about 9 per cent of the total budget of the NPP. About 52 per cent of the cost of the MTS component accounts for fees of personnel in the central and regional coordination offices. The planned date for the completion of the NPP in Argentina is December 2011.

### **Terminal phase-out management plan (TPMP) in Croatia**

The Croatia TPMP project implemented by UNIDO shares some interesting lessons learned on the advantages and disadvantages of outsourcing the function of the PMU in the terminal CFC management plan. The disadvantages of outsourcing were reflected in the reluctance of the outsourced PMU to add new tasks to or change its work plan from the initial Terms of Reference. The advantage of the outsourced system was that the PMU was keen to finalize the planned activities in order to receive the corresponding payment; this meant that the planned activities were, to a large extent, timely executed.

### **The Democratic Peoples' Republic of Korea: CTC phase-out sector plan**

2. The implementation of the carbon tetrachloride (CTC) phase-out sector plan (the "Plan") in the Democratic People's Republic of Korea required a different approach. CTC was used as a solvent cleaning, process and fumigation agent. The Plan's objectives were to achieve complete, sustainable and cost-effective phase-out of CTC by 31 December 2007. The Plan implementation required a strong investment component. The overall management of the Plan was carried out by UNIDO, an agency with great experience in dealing with the respective technology. The Government provided the necessary assistance. The National Coordinating Committee for Environment (NCCE) is a leading coordinating body. NCCE is composed of representatives from various ministries including Ministry of the Land and Environment Protection, Ministry of Chemical Industry, the State Planning Committee, Academy of Sciences and so on. NCCE is chaired by the vice-minister of the Ministry of Foreign Affairs. The NOU was set up under NCCE in 1997. It has seven staff members involved in the daily administration and management for the implementation of the Montreal Protocol, data collection, regulatory actions, coordination, monitoring, and recommendations on the policy issues. The overall management of the Plan was carried out by UNIDO with the assistance of the Government. The local management team includes a coordinator from the Ozone Cell designated by the Government and representatives and experts from the implementing/executing ministries and the support infrastructure

3. The policy and management support component of the phase-out plan included the following activities: management and coordination of various government policy actions relative to each sub-sector; establishment of a policy development and enforcement programme; development and implementation of training, awareness and capacity-building activities for key government departments, legislators, decision-makers and other institutional stakeholders; preparation of the implementation plan including determining the sequence of enterprise participation in the projects; verification and certification of CTC phase-out in completed projects within the Plan through plant visits and performance auditing; and establishment and operation of a reporting system of use of substitutes by enterprises.

4. The budget of the policy and management support component included cost of personnel, communication, transport, and miscellaneous expenses amounting to US \$102,000 representing 2.9 per cent of the total SPP budget of US \$3.5 million. The Plan was completed in December 2010.

### **The World Bank**

#### **Terminal phase-out management plans (TPMPs) in Antigua and Barbuda and the Bahamas**

5. The World Bank's institutional arrangements had some difficulties in the implementation of two TPMPs in Antigua and Barbuda, and the Bahamas. The grant agreement for TPMP in Antigua and Barbuda had been discussed between the World Bank and the Government for 50 months. Eventually, the grant agreement was effective in February 2009, and was based on a streamlined implementation approach. The Government was required to advance payments. Reimbursement was approved once expenditures were audited. Due to the global financial crisis, the Government of Antigua and Barbuda had serious budget constraints which precluded providing advancements to the National Ozone Unit for

the implementation of planned phase-out activities. The World Bank undertook certain remedial actions. The implementation of the TPMP in Antigua and Barbuda experienced serious delays and spilled over to 2011. The planned date of TPMP completion is December 2011. It took 24 months to make effective the grant agreement in the Bahamas.

-----

**Annex XIV**

**LIST OF COUNTRIES TO BE VISITED DURING PHASE II OF THE EVALUATION**

1. Argentina
2. Bangladesh
3. Brazil
4. Burkina Faso
5. China
6. Costa Rica
7. India
8. Indonesia
9. Kenya
10. Moldova
11. Turkey

-----

## Annex XV

### ISSUES FOR INVESTIGATION DURING PHASE II OF THE EVALUATION

1. The second phase of the evaluation consists of ten case studies. Information collected during field visits and findings from the desk study will be included in a synthesis report for consideration by the Executive Committee.
2. Phase II of the evaluation will undertake a more detailed investigation at the field level. The key questions for this second phase will focus on MYA implementation and on sustainability of MYA results with regard to the implementation of HPMPs.
3. In addition, the desk study identified some specific issues that will be addressed during the field visits. Following are some of these issues:
  - (a) Cooperation and coordination among national and international institutions;
  - (b) Reasons that lead to discrepancies in estimated and actual ODS consumption in the starting year in some Article 5 countries;
  - (c) The availability and skills of trained technicians in Article 5 countries who could contribute to the achievement of HPMP objectives;
  - (d) The effectiveness of incentive schemes as a potential mechanism for HCFC phase-out under HPMPs;
  - (e) Issues related to the implementation and functioning of licensing and permit systems;
  - (f) The cooperation between customs and other agencies as well as existing enforcement and deterrence systems;
  - (g) Issues related to regulatory procedures for ODS data collection;
  - (h) Communication and awareness strategies that would facilitate timely HCFC phase-out.

-----